

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013 _____



LA VOIX DE L'ENFANT
Notre combat, c'est leur avenir

SOMMAIRE

INTRODUCTION	01
MOMENTS CLÉS 2014	02
LA VOIX DE L'ENFANT : FORCE DE PROPOSITIONS	04
1. Plaidoyer	06
2. Rencontre Annuelle 24 et 25 Mai	08
3. Commissions	09
DÉFENDRE L'INTÉGRITÉ ET LA DIGNITÉ DE L'ENFANT	10
1. Actions fédératives	12
2. Initier et soutenir des programmes en France	14
3. Initier et soutenir des programmes à l'International	19
4. Missions	20
LES ÉVÉNEMENTS	21
LES PROJETS 2014	23
LES PARTENAIRES	27
Liste des associations membres	33
ANNEXES	39

INTRO

C'est toujours avec un certain plaisir que, d'une année sur l'autre, l'équipe de la Voix De l'Enfant s'affaire à la rédaction du Rapport d'Activité. Page après page, les actions fédératives, les programmes en France et à l'étranger soutenus avec et par les 78 associations membres, sont présentés permettant ainsi aux donateurs, aux partenaires d'entreprise ou institutionnels, aux lecteurs, de prendre la mesure du travail réalisé sur le terrain pour apporter aux enfants, d'ici et d'ailleurs, des conditions de vie dignes de « leurs droits d'enfant ». Exercice délicat car les programmes de la fédération et de ses associations se comptent par centaines et il est parfois difficile de retenir la plume ne pouvant tout écrire.

Ce Rapport d'Activité 2013 relate les actions, les prises de positions, les évènements qui ont été des temps forts tant pour la Voix De l'Enfant que pour ses associations membres. Il témoigne de l'engagement inconditionnel de celles et ceux qui au quotidien se battent pour protéger et défendre les enfants, les mettre debout, leur donner ce qui leur permettra de grandir et de s'épanouir, et faire que demain ils soient des citoyens, hommes et femmes responsables. Comme l'a rappelé notre Président d'Honneur, Stéphane Hessel, qui nous a quittés le 27 février « En écoutant les enfants, nous leur permettrons de développer leur capacité à réinventer le monde de demain et à en être responsables ». Homme de conviction et de courage, défenseur infatigable des Droits de l'Homme, il s'est engagé au côté de la Voix De l'Enfant avec Carole Bouquet, Porte-parole, notamment pour les mamans et les enfants de la rue de la Banque ou en portant aux responsables politiques le Manifeste et le Pacte pour l'Enfance rédigés par la Voix De l'Enfant en 2012 pour les présidentielles. Le Manifeste et le Pacte pour l'Enfance sont restés « lettre morte ».

Cette absence de réponse, ce silence n'ont pas amoindri les convictions et la volonté de la Voix De l'Enfant qui n'a eu de cesse de renforcer son action avec les acteurs de terrain et de dénoncer, quand cela était nécessaire, l'absence d'état civil, l'exclusion, la traite, les actes de torture, l'exploitation sexuelle et économique dont sont victimes des centaines de millions d'enfants de par le monde et en France, dont plus d'un million d'enfants sont sous le seuil de pauvreté et des dizaines de milliers victimes de maltraitances. Les Communiqués de presse témoignent des prises de positions de la Voix De l'Enfant qui initie des actions et soutient celles de ses associations membres grâce à la confiance que lui accordent ses généreux donateurs et ses fidèles partenaires que l'on retrouve dans ce Rapport.

Toute l'équipe de la Voix De l'Enfant espère que 2014 donnera une place prépondérante à « l'ENFANT » et qu'un Ministère de l'enfance et de la jeunesse sera instauré. Elle souhaite aussi que nous n'ayons plus à nous demander chaque jour : Pourquoi tant d'indifférence, sont-ils si petits que notre monde des adultes ne les voit plus, ne les entend plus ? Sont-ils moins précieux que le CAC 40 ? La Voix De l'Enfant, avec ses associations membres, est convaincue que tout ce qui sera fait pour l'enfant sera un « grand pas pour l'humanité ».

Martine BROUSSE,
Déléguée Générale

MOMENTS CLÉS 2013

Fédératif

Rencontre Annuelle, 24 & 25 mai

Le thème central de la Rencontre Annuelle a porté sur l'un des messages laissés par Stéphane Hessel, Président d'Honneur, récemment disparu : les « 8 objectifs du millénaire pour le développement ». Les discussions autour de 3 des objectifs ont permis aux associations de mettre en perspective leurs pratiques de terrain, auprès et avec les enfants et leurs familles. Les échanges ont mis en exergue le rôle central de l'éducation.

Fraternity Cup, 21 au 29 octobre

Pour la 4ème édition de la Fraternity Cup, le thème retenu était « la citoyenneté et l'égalité des chances ». Un atelier pédagogique et des activités sportives et culturelles ont rythmé la semaine des 12 délégations d'enfants, venus des quatre coins du monde.

Sébastien Rogues, jeune skipper du Class40 GDF SUEZ, parrain de la Fraternity Cup, a partagé avec les enfants sa passion de la mer et sa joie de porter les couleurs de la Voix De l'Enfant.

Formation des bénévoles

Tout au long de l'année, la Voix De l'Enfant a organisé et animé des modules de formation et de sensibilisation pour les bénévoles et les coordinateurs des associations membres intervenant auprès d'enfants et d'adolescents dans le cadre de l'accompagnement scolaire, de sorties ludiques et culturelles.



France

Séminaire des UAMJP et ouverture d'UAMJP, 4 & 5 Février

Le 3ème Séminaire National des Unités d'Accueil Médico-Judiciaires Pédiatriques (UAMJP) a réuni 120 professionnels autour des pratiques en matière d'audition, d'expertise, d'accompagnement et sur l'articulation entre la médecine légale et la pédiatrie.

Trois UAMJP ont été ouvertes, au service de médecine légale du CHU de Rennes, au service de pédiatrie d'Orléans et à Moscou dans un Centre psycho-social.

Formation des professionnels

Des formations ont été animées par la Voix De l'Enfant, à la demande des professionnels intervenant au sein des UAMJP : à Moscou les 4 & 5 juillet ; du 23 au 26 septembre en Roumanie et du 5 au 8 novembre en France.

Audition au Sénat, 6 février

Après avoir été auditionnée par la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale sur le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe, la Voix De l'Enfant a été entendue par la Commission des Lois du Sénat.

Elle a rappelé ses positions et présenté ses propositions pour l'adoption simple et la délégation partielle d'autorité parentale.



Partie Civile au Procès

La Voix De l'Enfant a été partie civile dans 6 affaires : deux pour maltraitance et négligences commises par des parents, une pour violences commises par des travailleurs sociaux, deux de pédophilie et une devant la Cour d'assises des mineurs.

Conférence « L'enfant et sa famille d'accueil » au CESE, 19 novembre

La Voix De l'Enfant a organisé avec l'association membre Parcours d'Exil et en lien avec des fédérations d'assistants familiaux, une conférence sur « l'enfant et sa famille d'accueil » placée sous le haut patronage du Président du Conseil Economique, Social et Environnemental et avec le parrainage de la Ministre de la Famille. Un projet de Charte de « l'enfant accueilli » a été présenté et adopté sur le principe.

Mayotte, 6 au 13 mars

Une mission à Mayotte, dans le département le plus pauvre de France, pour un projet d'UAMJP a été l'occasion d'évaluer la situation des enfants et adolescents vivant sur l'île. A l'issue de cette mission, des propositions ont été présentées au Défenseur des Enfants.

International

État civil

Les enfants sans état civil, n'ont pas accès aux soins, à l'éducation, à la protection et sont les premières victimes de toutes les formes d'exploitation. En 2013, la Voix De l'Enfant et ses associations membres ont poursuivi leur action en menant des programmes d'information, de sensibilisation ainsi que d'établissement d'actes d'Etat Civil pour les enfants en particulier à Haïti, à Madagascar et en Mauritanie.

Syrie

La Voix De l'Enfant s'est associée à « Syrie Moderne Démocratique Laïque » et au « CCFD-Terre Solidaire » pour sensibiliser l'opinion publique sur la situation des enfants syriens et lancer l'opération « 1001 cartes pour la Syrie » pour soutenir financièrement des actions pour les enfants victimes de la guerre en Syrie.

Typhon aux Philippines

Le typhon tropical Haiyan a provoqué d'immenses dégâts et laissé des dizaines de milliers d'enfants meurtris et dépourvus de tout. Au travers de trois de ses associations membres, la Voix De l'Enfant a apporté, avec son partenaire GDF SUEZ, un soutien financier afin d'aider les enfants et leurs familles à survivre, en leur distribuant des produits alimentaires, des kits scolaires et en démarrant la reconstruction de maisons, de classes et de cantines.

LA VOIX DE L'ENFANT : FORCE DE PROPOSITIONS





LA VOIX DE L'ENFANT : FORCE DE PROPOSITIONS

1. Plaidoyer

3^{ème} Séminaire National des UAMJP

La Voix De l'Enfant a organisé, les 4 et 5 février 2013, le 3^{ème} Séminaire National des Permanences et Unités d'Accueil Médico-Judiciaires Pédiatriques en milieu hospitalier pour les mineurs victimes (UAMJP) de violences sexuelles et autres maltraitances.

Le 4 février, 120 professionnels intervenant au sein des UAMJP - magistrats, policiers, gendarmes, médecins, psychologues, travailleurs sociaux, associations - étaient au rendez-vous à l'auditorium de SFR, à Paris la Défense, fidèle partenaire depuis 2001 pour les UAMJP.

Les interventions ont porté principalement sur :

1. Les pratiques en matière d'expertise, d'audition et d'accompagnement de l'enfant victime
2. La question de l'audition et de la prise en charge en UAMJP des jeunes mineurs auteurs de violences sexuelles, souvent eux-mêmes victimes
3. Le travail en réseau.

Le 5 février, au Conseil Régional Ile-de-France, trois ateliers, sur les expertises, sur l'audition du mineur et sur le suivi de l'enfant, ont permis d'approfondir en petit groupe de travail ces thèmes.

Après la synthèse des ateliers et une mise en perspective, le Docteur Caroline Rey Salmon, pédiatre, médecin légiste, expert judiciaire, est intervenue, en séance plénière, sur la Médecine légale et pédiatrie, quelles articulations ?

Carole Bouquet, Porte-parole, à l'origine de la création des UAMJP, s'est réjouie de l'avancée du travail pluridisciplinaire et de l'accroissement du nombre de salles d'auditions. Elle a appelé, avec les professionnels, à de nouveaux moyens, tant humains que matériels pour améliorer la prise en charge de l'enfant victime et faire progresser la manifestation de la vérité. Cette rencontre nationale, lieu d'échanges et de partage des pratiques, est unique en France.

Conférence sur «L'enfant et sa famille d'accueil» au CESE

Sous le patronage de Jean-Paul Delevoye, Président du Conseil Economique, Social et Environnemental, avec le parrainage de la Ministre déléguée chargée de la Famille, Dominique Bertinotti, la Voix De l'Enfant a organisé la veille de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant, en partenariat avec l'association membre, Parcours d'Exil, une conférence sur le placement familial.

Cette rencontre, qui a rassemblé plus de 180 professionnels de la protection de l'enfance et notamment des services de l'Aide Sociale à l'Enfance de 24 départements, était l'aboutissement de deux années de travail avec, en particulier, la Fédération Nationale des Assistants Familiaux (FNAF), l'Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et d'Assistants Maternelles (UFNAFAAM) et « Papi, Mamie...et Moi ».

L'ensemble des participants a convenu que les interventions étaient de qualité et apportaient



un éclairage permettant de faire évoluer les pratiques dans le respect de l'intérêt de l'enfant.

• **Commission des Lois
Mariage pour les
personnes du même sexe**

Le 6 février, la Voix De l'Enfant a été auditionnée par la Commission des Lois du Sénat sur le projet de loi relatif au « mariage pour les couples de personnes de même sexe ». Martine Brousse, Déléguée générale, et Maître Bertrand Colin, avocat près la Cour de Cassation et du Conseil d'Etat ont présenté la position de la Voix De l'Enfant qui d'une part, a notamment relevé le fait que ce projet de loi allait créer de nouvelles inégalités de traitement pour les enfants selon le statut matrimonial des parents et d'autre part, exposé des propositions relatives à la délégation de l'autorité parentale et à l'adoption simple.

• **Ministères et autres
institutions: réunions de
travail et rencontres
Ministère du droit des
Femmes**

Le Ministère du Droit des femmes a invité la Voix De l'Enfant à participer à une réunion avec plusieurs associations afin d'étudier la possibilité de réintégrer la notion d'inceste dans le Code pénal. La Voix De l'Enfant a rappelé l'importance d'améliorer la prise en charge judiciaire des mineurs victimes, quel que soit l'auteur de l'infraction, considérant que la création d'une infraction spécifique pour ces mineurs dont la preuve de la contrainte et de la violence ne reposerait plus sur eux, serait une nouvelle approche s'inspirant de la législation de nombreux pays européens.

**Ministère de l'intérieur:
Délégation aux Victimes**

La Voix De l'Enfant a été reçue par le Commandant responsable de la Délégation aux Victimes au Ministère de l'Intérieur et sa nouvelle équipe. Après avoir évoqué les préoccupations de l'Etat et ses difficultés, notamment en termes de formation, le Commandant a fait part de la volonté du Ministère de resserrer les liens avec les partenaires associatifs pour promouvoir des politiques publiques qualitatives et pérennes. A ce titre, il s'est réjoui de l'action conduite par la Voix De l'Enfant sur le développement des UAMJP, un outil reconnu en matière de protection de l'enfance.

**Défenseur des droits:
Comité d'Entente**

La Voix De l'Enfant a participé aux deux réunions du Comité d'Entente de protection de l'enfance animé par le Défenseur des Droits, Dominique BAUDIS et son adjointe, la Défenseure des enfants, Marie DERAÏN. Ces réunions ont été l'occasion pour les associations de souligner, à nouveau, la nécessité de mener, ensemble, une réflexion de fond pour une réforme de la loi du 5 mars 2007 dont l'analyse des dysfonctionnements relevés constitue une première étape.

**Commission Nationale
Consultative des Droits de
l'Homme**

Tout au long de l'année, la Voix De l'Enfant a participé aux travaux des sous-commissions notamment sur les questions nationales et éthiques traitant de thèmes où les droits de l'enfant, sa protection et sa défense, sont partie inhérente au sujet traité. Présente aux Comité de coordination, elle a également

suivi activement les travaux de plusieurs groupes de travail, en particulier celui concernant « le placement des enfants et leur prise en charge ».

Après plusieurs mois de travail et 19 auditions, la CNCDH a adopté le 27 juillet 2013 en assemblée plénière, un avis sur le droit au respect de la vie privée et familiale et les placements d'enfants en France. La CNCDH a confirmé les droits fondamentaux des enfants accueillis en institution ou en famille d'accueil. Elle a préconisé la représentation par un avocat, le droit au recours ainsi que la reconnaissance au profit de l'enfant du droit à la stabilité affective. Suite à la circulaire du Ministère de la Justice du 31 mai 2013, dite circulaire Taubira, la CNCDH a installé un groupe de travail en charge d'étudier la situation des mineurs isolés étrangers et d'émettre des propositions. Un avis devrait être rendu début 2014.

G I P E D

La Voix De l'Enfant, Vice-présidente du GIPED (Groupement d'Intérêt Public de l'Enfance en Danger), participe avec intérêt aux réunions du Bureau et du Conseil d'Administration qui se tiennent régulièrement et qui, au-delà de la gestion, se préoccupent des questions de fonds relatives à l'évolution et à la prise en charge de l'enfance en danger et de l'enfance maltraitée, objet des deux entités : SNATED et ONED.

Les médias

Lors d'affaires d'enfants maltraités ou tués, la Voix De l'Enfant est régulièrement sollicitée par les médias, radio, presse et télévision, pour réagir sur les dysfonctionnements. Au cours de ses interventions, la Voix De l'Enfant a réitéré ses

propositions afin d'améliorer et de renforcer la prévention et le système de protection de l'enfance en danger.

Carole Bouquet en visite à Hô-Chi-Minh-Ville et présente sur le plateau d'Envoyé Spécial «La Suite»

Lors de son séjour au Vietnam,

Carole Bouquet, Porte-parole de la Voix De l'Enfant, s'est rendue à Hô-Chi-Minh-Ville pour visiter le programme d'Accompagnement Familial soutenu par l'association membre Enfants & Développement qui met en place et développe une méthodologie de travail social destinée à aider les familles en difficultés afin d'améliorer

durablement leurs conditions de vie. Le 19 janvier, au cours de l'émission Envoyé Spécial « La suite » elle a été interviewée sur l'esclavage des enfants béninois ainsi que sur les actions soutenues par la Voix De l'Enfant et ses associations membres dans le monde.

2. Rencontres Annuelles 24 et 25 mai

Le thème retenu par le Conseil d'Administration pour la Rencontre Annuelle 2013 des associations membres, a fait suite à un message laissé par le Président d'Honneur, défunt, Stéphane HESSEL. Son rôle éminent au sein des Nations-Unies et sa volonté de voir le monde changer, ont amené la Voix De l'Enfant à participer à un engagement pris par 193 Etats membres et 23 organisations internationales qui ont signé la Déclaration du Millénaire pour le Développement, qui vise à réduire les pauvretés extrêmes et les iniquités d'ici l'horizon 2015. Les objectifs adoptés par cette déclaration concordent avec les champs d'action développés par les associations membres, tant en France qu'à l'étranger. Gilles VANDERPOOTEN, directeur de la rédaction de Reporters d'Espoirs, et corédacteur, avec Stéphane Hessel, de l'ouvrage Engagez-vous !, a ouvert la réunion en présentant les 8 objectifs du millénaire pour le développement, notamment ceux relatifs à la protection des enfants et des jeunes, en France et dans le monde :

1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim
 2. Assurer l'éducation primaire pour tous
 3. Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes
 4. Réduire la mortalité infantile
 5. Améliorer la santé maternelle
 6. Combattre les maladies
 7. Assurer un environnement humain durable
 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.
- Après le rappel et quelques commentaires, un débat a permis l'expression de certaines critiques ou remises en cause de l'application des objectifs. L'absence du respect des droits a

été soulignée ainsi que la crainte que l'approche quantitative prenne le pas sur l'approche qualitative. Un des exemples frappant est de prendre en compte les inscriptions scolaires des petites filles et non leur assiduité. Il a été rappelé que les droits sont universels et indivisibles et qu'ils se confortent mutuellement (contrôle des naissances/scolarisation, développement durable/éducation et autres).

A la suite de ces premiers échanges, des associations ont présenté leurs programmes d'action au regard des objectifs du millénaire, après l'intervention de l'invité d'honneur, Pascal SAWADOGO, directeur d'AZN au Burkina Faso (Association des Amis Réunis partenaire de SOS Enfants), venu pour partager son expérience. La Bonne Etoile qui intervient au Vietnam pour l'accueil des enfants souffrant du syndrome d'immunodéficience acquise. Double Horizon qui soutient des programmes d'aide à la scolarisation au Burkina Faso, au Sénégal, au Laos ainsi qu'en France. Korhom, association d'éducation aux Droits de l'Homme, qui intervient sur Paris. Bazar Sans Frontière, à Madagascar, où elle y assure des programmes de scolarisation, d'accès aux soins et au développement. Planète Enfants, au Népal, qui intervient d'une part, auprès de la petite enfance et d'autre part, en luttant contre la prostitution dont sont victimes les enfants. Umuseke, au Rwanda, organise des rencontres et des débats sur l'éducation à la paix qui réunissent des centaines de jeunes. Une synthèse des témoignages et des échanges a permis de souligner trois points :

1. l'importance de compléter et de

renforcer les objectifs. L'éducation à la paix, aux droits ainsi que la lutte contre les violences faites aux enfants et la prévention sont totalement absentes.

2. La place de l'enfant au sein des 8 objectifs. Il y a nécessité de voir l'enfant, non comme objet d'intervention mais comme sujet de droit, porteur de droit, parfois même acteur.

3. Les objectifs sont également à mettre en synergie pour avoir une réelle efficacité.

En conclusion, L'ensemble des associations a décidé de poursuivre, pour les deux ans à venir et au-delà, les réflexions et la mise en pratique d'actions fédératives afin d'appliquer les 3 objectifs retenus, en les élargissant à d'autres thématiques telles que les violences subies par les enfants. Et en thème transversal est retenu : « Jusqu'où peut aller le droit d'ingérence des associations sur le terrain ? ».

Présentation du Collégium et du Livre blanc

Bernard CORDIER, Vice-président de la Voix De l'Enfant, a présenté le Collégium international éthique, scientifique et politique. Fondé en 2002, le Collégium s'est donné pour mission d'apporter des réponses appropriées qu'attendent les peuples face aux défis du 21ème siècle comme l'écrivait Stéphane Hessel, son Vice-président « ... Parce que ces grandes crises du 21ème siècle sont planétaires, les hommes et femmes du monde entier doivent reconnaître leurs interdépendances multiples, entre continents, nations et individus. Il est temps pour l'humanité de prendre conscience de sa communauté de destin ».



3. Commissions

Juridique

En 2013, trois rencontres de la Commission Juridique ont réuni avocats et juristes afin d'étudier les demandes de constitution de partie civile dont 14 ont été validées par le Conseil d'Administration.

La Commission Juridique a aussi préparé les audiences devant les Cours d'Assises ou les Tribunaux Correctionnels et a fait le point sur les éventuels dysfonctionnements relevés. Ces travaux ont permis à la Voix De l'Enfant de préparer des propositions pour mieux protéger les enfants et prendre en charge de façon qualitative les mineurs victimes.

Plusieurs thématiques ont été traitées, notamment la question de l'élargissement de l'adoption simple pour permettre à des enfants d'avoir une deuxième chance dans une nouvelle famille ainsi que la question de l'élargissement des droits de visite et d'hébergement afin de faire face à l'évolution de la situation familiale de nombreux enfants.

Groupe de Travail sur l'enfant et les familles d'accueil

Depuis 2011, la Voix De l'Enfant anime un groupe de travail composé de la Fédération Nationale des assistants Familiaux (FNAF), de l'Union Fédérative Nationale des associations de Familles d'accueil et d'assistantes Maternelles (UFNAFAAM), d'une section CFDT et des associations membres Parcours d'Exil et Papi mamie... et moi ?.

En 2013, trois réunions se sont tenues à Paris et ont permis au groupe de travail d'élaborer un projet de Charte de l'enfant pris en charge par un service d'Aide Sociale à l'Enfance, qui a été présenté lors de la Conférence du 19 novembre « l'enfant et sa famille d'accueil ».

DÉFENDRE L'INTÉGRITÉ ET
LA DIGNITÉ DE L'ENFANT :
PROTECTION ET DÉFENSE
DE L'ENFANT





DÉFENDRE L'INTÉGRITÉ ET LA DIGNITÉ DE L'ENFANT : INITIER ET SOUTENIR DES PROGRAMMES

1. Actions fédératives

Fraternity Cup

Pour mémoire, la Fraternity Cup est née de la volonté de créer un événement sportif et culturel fédérateur à vocation sociale et pédagogique, réunissant des enfants issus de milieux défavorisés venant du monde entier.

Pour sa 4^{ème} édition, la Voix De l'Enfant a accueilli, avec deux associations membres, Korhom et Parcours d'Exil, à Paris et Issy-les-Moulineaux lors des vacances de la Toussaint, du 21 au 29 octobre, dix délégations* composées de six enfants et deux éducateurs, venues de 9 pays (Brésil, Palestine, Bosnie-Herzégovine, Roumanie, Inde, Thaïlande, Maroc, Madagascar, France).

Cette 4^e édition s'est donnée comme objectif de rechercher avec les jeunes participants et leurs éducateurs des similitudes dans la façon de vivre la citoyenneté, d'un pays à l'autre. C'est dans ce but que les organisateurs ont choisi pour thème: « citoyenneté et égalité des chances »

La première phase de l'évènement a consisté à faire travailler, en amont, les délégations sur cette thématique.

La deuxième phase, un des temps forts, a été la semaine à Paris. Pour débiter, les ateliers « échanges et partage » sur le thème de la citoyenneté et de l'égalité des chances ainsi que les ateliers d'expression artistique ont été proposés tous les matins aux enfants et à leurs accompagnateurs.

Lors des ateliers d'échange, les enfants ont recherché ensemble les points convergents qui existent entre leurs cultures et leurs vécus, et se sont posé la question de savoir s'ils sont égaux, notamment en matière d'accès aux soins, à l'éducation et à la protection. Une réflexion sur les droits de l'Homme et les droits de l'Enfant a été menée.

Lors des ateliers d'expression artistique, les enfants ont pu laisser libre cours à leur imagination et à leur talent en taguant sur deux fresques géantes des mots clés sur la citoyenneté retenus lors des ateliers citoyens, tels que : paix, partage, droits, aide, solidarité, union, tolérance, respect, démocratie. Lors de l'atelier musique et chant, le musicien a composé avec les enfants la chanson de la Fraternity Cup 2013, où chaque délégation chantait tour à tour une phrase dans sa langue, le refrain étant repris par tous en français.

L'après-midi, tournoi de football, sport universel qui a permis, au cours de rencontres mixtes binationales, composées de 2 délégations différentes, afin d'être multiculturelles et de s'ouvrir davantage aux autres, de partager les valeurs du sport. Une initiation au rugby a également été proposée, animée par l'association Les Enfants de l'Ovale.

Le vendredi 25 octobre, une visite au Havre sur le lieu du départ de la Transat Jacques Vabre, a permis aux enfants de rencontrer le skippeur du Class40 GDF SUEZ, Sébastien Rogues, parrain de cette Fraternity Cup. Plus jeune Ambassadeur de la Voix De



L'Enfant, il a souhaité partager son aventure, sa passion de la mer et son métier de coureur au large avec les enfants. Cette escapade a permis aux enfants de découvrir le monde de la mer, d'échanger avec Sébastien sur le milieu de la voile et d'aborder les notions d'écologie et de respect de la planète. A l'issue de cette rencontre exceptionnelle, un ballon de football signé par tous les enfants, a été remis par la délégation brésilienne à Sébastien, qui l'a emporté dans son bateau jusqu'au point d'arrivée de la course, à Itajaí au Brésil. De retour dans leur pays, les enfants de la délégation brésilienne ont retrouvé Sébastien à l'arrivée de la transat, début décembre, pour le féliciter de sa formidable victoire et reprendre le ballon afin de le remettre aux joueurs de l'équipe de France de football lors de la Coupe du Monde au Brésil en juin 2014. Un jeu de piste a été organisé la veille du départ des délégations

pour visiter Paris. Le but du jeu consistait à découvrir un maximum de monuments historiques avec l'aide d'un plan de Paris et l'appui d'administrateurs. Après cette journée mémorable au cœur de la capitale, les enfants et les éducateurs sont montés à la Tour Eiffel et ont ainsi pu découvrir une vue de Paris, à 360°. Pour clôturer l'évènement, Stomy Buggy et Cartouche, ont participé au match de football amical de la Voix De L'Enfant contre une équipe de salariés de GDF SUEZ, fidèle partenaire. Au cours de la soirée de Gala, la remise des trophées et des médailles par les personnalités, les partenaires présents et les membres de l'organisation, à l'ensemble des délégations a été un moment de bonheur et de fierté pour chacun. Les délégations ont ensuite interprété l'hymne de la Fraternity Cup composé lors de l'atelier chant. Un cocktail dînatoire a suivi, accompagné de musiques sur lesquelles les enfants se sont

exprimés par la danse. A l'issue de l'évènement, la troisième phase consiste à soutenir la réalisation d'un projet que les enfants ont décidé de mener à bien de retour dans leur pays. Les nombreux témoignages des enfants et le suivi des projets post-Fraternity Cup menés dans chacun des pays contribuent à évaluer la capacité des acteurs de terrain à mettre en œuvre des projets autour des notions de citoyenneté et d'égalité des chances. Le site Internet créé dès 2012 dédié aux délégations pour échanger chaque année sur le travail réalisé permet à chacun des enfants et des éducateurs, de répondre aux questions posées et de partager les travaux menés. La Fraternity Cup apparaît une fois encore comme un évènement majeur pour la Voix De L'Enfant, et est déjà très attendue pour la 5e édition version 2014.

Les 10 délégations :

- Association Bosnienne de France (Bosnie-Herzégovine). Aide à l'éducation en Bosnie, Croatie et France.
- Bayti (Maroc). Aide aux enfants des rues, foyer d'accueil, scolarisation, réinsertion.
- Bazar Sans Frontières (Madagascar). Parrainage d'enfants et actions de développement.
- Korhom (France). Mise en place de formations et de projets éducatifs et culturels à destination des enfants, des jeunes, et des adultes.
- La Chaîne de l'Espoir (Thaïlande). Missions de soins et de scolarisation des enfants à travers le monde.
- L'Enfant, le Jeu et l'Education (Palestine). Centres d'animation, d'éducation formelle et de formation dans les camps de réfugiés de la bande de Gaza et en Cisjordanie.
- Solidariedade França-Brasil (Brésil). Défense et promotion des droits des enfants et des adolescents de l'Etat de Rio de Janeiro.
- Solidarité Enfance Roumanie / Stea (Roumanie). Insertion sociale et professionnelle d'enfants et de jeunes en difficulté.
- Solidimey France). Développe des programmes d'accompagnement scolaire, de médiation socioculturelle et propose de nombreuses activités ludiques et culturelles en France.
- Volontariat (Inde). Éducation, formation professionnelle, santé, accompagnement familial et parrainages.

Opération «110 000 stylos»

Le Groupe E. Leclerc a offert 110 000 stylos billes à la Voix De L'Enfant, que celle-ci a distribué à 33 de ses associations membres. Ces stylos ont été acheminés

dans le monde entier et ont été remis à plusieurs milliers d'enfants qui bénéficient des programmes éducatifs soutenus par les associations membres de la Voix De L'Enfant, notamment en Afghanistan, en Inde, au

Laos, en Palestine, au Maroc, à Madagascar, au Bénin, en Mauritanie, au Burkina Faso, au Soudan, au Rwanda, aux Comores, en Bosnie-Herzégovine, en Roumanie, au Maroc et en France.

2. Initier et soutenir des programmes en France

Protection et défense de l'enfant Unités d'Accueil Médico-Judiciaire Pédiatrique (UAMJP)

Depuis 1998, la Voix De l'Enfant ne cesse de répondre aux sollicitations de magistrats ou de médecins qui demandent à ouvrir dans leur juridiction une UAMJP, afin que la parole de l'enfant soit recueillie dans les meilleures conditions dès sa première expression et que la souffrance de l'enfant victime soit prise en charge dans sa globalité.

Cette approche pluridisciplinaire, judiciaire,

médicale, psychologique et sociale a été saluée dans le rapport annuel de la Défenseure des Enfants, Madame Marie Derain « L'enfant et sa parole en justice », qui a aussi rendu hommage au travail partenarial et militant de tous les acteurs engagés dans la protection de l'enfance.

Depuis 1998, la fédération la Voix De l'Enfant met en place des **Unités d'accueil médico-judiciaire pédiatrique (UAMJP)**. Quarante-quatre sont aujourd'hui ouvertes et fonctionnent en France et en outre-mer (Mayotte).

De nombreux projets d'ouverture sont en cours et devraient voir le jour en 2014.

Les UAMJP fonctionnent sur demande de la justice. Elles offrent une salle d'audition où l'enfant est entendu par un gendarme spécialisé ou un policier de la brigade des mineurs. La présence d'un coordonnateur (un pédiatre, une infirmière ou une assistante sociale) garantit la continuité de la prise en charge de l'enfant, fait circuler de manière efficace les informations le concernant et est garante de réactions rapides en cas d'urgence, pour une hospitalisation par exemple. Cette fonction de coordonnateur, lien entre tous les intervenants, les familles, l'enfant n'existe pas ailleurs.

La Voix De l'Enfant développe aussi depuis 2007 et en continuité avec les UAMJP des **salles d'audition protégées dans l'enceinte du tribunal** où est jugée une affaire impliquant un mineur victime. Cette salle permet au magistrat d'entendre l'enfant victime sans qu'il soit confronté directement à l'auteur présumé des faits : celui-ci peut également témoigner sans être présent physiquement dans la salle d'audience.

Ouverte en 2010, l'**UAMJP du Mans** se situe au sein du « pôle mère-enfant » du centre hospitalier du Mans qui met des locaux à sa disposition. Chaque année, près de 400 auditions y sont menées. En outre, un travail partenarial de repérage et de suivi des enfants vulnérables est mené avec différents organismes et des professionnels présents dans la ville et le département (médecins, infirmiers, personnel de centre de protection maternelle et infantile, assistants sociaux, policiers, gendarmes... etc) par le biais de la « plateforme de coordination hospitalière de l'enfant en danger ». Instauré par le conseil général du département, ce protocole traite les questions de l'enfant de manière plus large et continue que dans le seul cadre de l'unité d'accueil médico-judiciaire puisqu'il organise des rencontres effectives entre différents professionnels (Cellule de recueil des informations préoccupante, PMI, Education nationale, ASE ...)

Selon Martine Brousse, déléguée générale, « le lieu adéquat de recueil de la parole de l'enfant ne se trouve pas dans un commissariat mais bien à l'hôpital où des professionnels vont recueillir la parole de l'enfant et apporter des soins immédiats si nécessaire ». L'UAMJP est destinée à favoriser la pluridisciplinarité et la communication d'informations essentielles à la compréhension de l'enfant, à ses besoins et ses ressentis. Elle fonctionne par pluri financements et bénéficie d'actions de mécénat.

La démultiplication des UAMJP est un objectif prioritaire de l'action de la Voix De l'Enfant



UAMJP de Rennes

La Voix De l'Enfant a été sollicitée par des gendarmes, qui avaient utilisé la Salle d'Audition au Centre hospitalier de Saint-Malo et par le Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Rennes, qui avait participé, en 2006, à la création de l'UAMJP au Centre Hospitalier de Creil. Depuis 2012, des réunions de travail ont été organisées autour du Procureur. Le matériel d'enregistrement audiovisuel a été installé en juin, au sein du service de médecine légale de l'Hôpital Nord de Rennes.

Les enfants sont accueillis par une psychologue du service. Entre juin et décembre 2013, 78 enfants âgés de 2 à 16 ans ont été auditionnés dont 61 auditions avec l'accompagnement de la psychologue. 80% des auditions ont été réalisées par les gendarmes. Les deux tiers des auditions concernent des violences de nature sexuelle. La mise en place d'une coopération est en cours avec la CASÉD de pédiatrie, à l'Hôpital Sud.

UAMJP Mineurs d'Orléans

La chef de service de pédiatrie qui est également médecin légiste, a recontacté en 2013 la Voix De l'Enfant pour la création d'une salle d'audition au sein de son Service au Centre Hospitalier Régional

d'Orléans. Bien que ce dernier doit déménager prochainement, une salle d'audition et une salle technique ont été mises à disposition et aménagées pour accueillir au plus vite les enfants victimes de maltraitances.

C'est une infirmière du service de pédiatrie qui accueille l'enfant et sa famille. Le 9 décembre, l'inauguration et la signature du protocole ont officialisé cette UAMJP.

La Voix De l'Enfant a participé à plusieurs réunions préparatoires à l'ouverture d'UAMJP notamment à Meaux, Nevers, Ajaccio, Coutances et elle est en lien avec de nombreux professionnels pour faire aboutir des projets.

Pérenisation

La Voix De l'Enfant a participé, avec l'association partenaire l'Enfant Bleu-Enfance Maltraitée, au Comité de pilotage de l'UAMJP de Villefranche-sur-Saône et a ainsi pu suivre le fonctionnement de cette dernière et prendre en compte les observations. Elle reçoit régulièrement le compte-rendu des réunions des Comités de Pilotage auxquels elle ne peut se rendre, ce qui permet de suivre chaque UAMJP, d'apporter des réponses aux éventuelles difficultés rencontrées et de recueillir les bonnes pratiques. Ces informations du terrain renforcent l'expertise

portée sur le fonctionnement et participe à l'évolution des UAMJP. Au cours de l'année, la Voix De l'Enfant a financé intégralement le remplacement du matériel d'enregistrement à Caen, et en partie à Carpentras.

• Constitution Partie Civile/ Procès

La Voix De l'Enfant se constitue partie civile pour relever et dénoncer les dysfonctionnements qui ont pu être à l'origine d'infractions dont ont été victimes des enfants.

En 2013, la Voix De l'Enfant a été présente dans 6 procès :

Lorenzo

Lors de l'audience correctionnelle au Tribunal de Grande Instance de Vienne (Isère), le père du petit Lorenzo a été condamné à un an d'emprisonnement pour s'être soustrait à ses obligations légales au point de compromettre gravement la santé de son enfant. Son fils, Lorenzo, de 18 mois, était décédé en 2010, de déshydratation et de dénutrition, alors que son père avait quitté le domicile conjugal laissant seule son épouse toxicomane, enceinte et très affaiblie. Le couple avait un premier enfant, placé au moment des faits en famille d'accueil et qui est aujourd'hui en institution. La petite fille, née en prison, pendant



la détention provisoire, a été adoptée après le suicide de la maman.

Affaire de pédophilie en Ardèche

La Cour d'Assises de Privas a condamné un jeune homme babysitter, à 20 ans de réclusion criminelle et 10 années de suivi socio judiciaire, le maximum de la peine encourue, pour des viols et des agressions sexuelles sur des enfants âgés de 6 mois à 12 ans, qui lui étaient confiés ainsi que pour avoir filmé ces violences.

Alexandre

La Cour d'Assises des Mineurs de Rouen a jugé à huis-clos deux garçons impliqués dans l'assassinat, en forêt, de leur camarade Alexandre et les a condamnés à 18 et 20 ans de réclusion criminelle. Les deux petits frères ont été jugés par le Tribunal pour Mineurs de Dieppe, pour les mêmes faits, à 15 et 16 ans de réclusion criminelle. Ils avaient

tendu un piège à Alexandre, leur ami, qui savait qu'ils avaient commis un vol. La gravité de leurs actes conduit, une fois encore, la Voix De l'Enfant à demander des programmes spécifiques de prévention des violences entre adolescents, en milieu scolaire.

Déborah

En 2010, Déborah 15 mois, était retrouvée inanimée dans la baignoire. Ses trois sœurs aînées étaient placées à l'Aide Sociale à l'Enfance, dont la plus jeune pour dénutrition et malnutrition. La famille était suivie. La mère a été condamnée pour négligences à 3 ans d'emprisonnement dont 24 mois avec sursis et 3 ans de mise à l'épreuve avec obligation de soins. Son compagnon a été condamné à 12 mois avec sursis et 2 ans de mise à l'épreuve avec obligation de travail ou de formation.

Affaire de pédophilie à Toulouse

Au procès d'un multirécidiviste qui

a été condamné à 30 années de réclusion criminelle assorties d'une peine de sûreté incompressible de 20 ans. De plus, la Cour d'Assises de Toulouse, en application de la loi du 25 février 2008, a prononcé une mesure de rétention de sûreté, applicable en fin de peine selon l'évaluation qu'établiront les experts sur un possible constat de dangerosité.

IME Monchy-le-Preux

Quatre travailleurs sociaux intervenant dans un institut médico-éducatif ont été condamnés par le Tribunal Correctionnel d'Arras pour des faits de violences par personne ayant autorité sur plusieurs enfants dont ils avaient la charge. A titre de peine complémentaire, ils sont interdits définitivement d'exercer une activité professionnelle auprès de personnes handicapées. La directrice a également été condamnée pour non dénonciation de mauvais traitements et privations de soins.

Affaire Marina: classement sans suite

Suite au procès en 2012 des parents de la petite Marina, la Voix De l'Enfant s'est associée à la plainte contre X pour non-assistance à personne en péril (article 222-6 du Code Pénal).

Bien que cette plainte ait été classée sans suite début juin par la Procureur de la République du Mans, la Voix De l'Enfant constate qu'une enquête a été rouverte pour évaluer la situation et les éventuelles infractions. Cette affaire a permis à la Justice d'évaluer les lacunes et d'y apporter des réponses, en renforçant le protocole départemental de coordination pour la protection de l'enfance en Sarthe, tout particulièrement concernant la transmission et le suivi des informations préoccupantes et le travail pluridisciplinaire. La Voix De l'Enfant, qui a participé à l'installation de l'UAMJP du Mans, reste attentive aux actions menées dans le département et souhaite participer aux travaux qui permettront d'apporter les réponses les mieux adaptées pour la prise en charge judiciaire, médicale et sociale des enfants victimes.

Adélaïde: la Voix De l'Enfant interpelle la Garde des Sceaux

Suite à l'inhumation, dans le carré des indigents du cimetière de Boulogne-sur-Mer, de la petite fille abandonnée sur la plage par sa mère qui l'a laissée se noyer dans sa poussette à Berck-sur-Mer, la Voix De l'Enfant a interpellé par deux fois la Garde des Sceaux, Madame Christiane Taubira, pour lui demander instamment qu'un état civil soit établi pour ce bébé dénommé « Adélaïde ». La Voix De l'Enfant et le Comité de soutien souhaitent que cette petite fille, reconnue comme « sujet de droit », repose dignement et être « sa voix » lors du procès.

• Mineurs isolés Etrangers

Avec 19 associations dont le GISTI, la Ligue des Droits de l'Homme, le MRAP, le Syndicat de la magistrature, RESF ; la Voix De l'Enfant participe au Collectif Mineurs isolés étrangers. Une action collective arrêtée lors des réunions a pour objet d'alerter les institutions et de leur rappeler leurs obligations de protection des mineurs isolés.

Le collectif anime une permanence inter-associative ADJIE

-Accompagnement et Défense des Jeunes Isolés Etrangers qui a accueilli depuis octobre 2012, près de 600 jeunes.

Cette permanence qui se tient les mercredi et samedi, a pour but de venir en aide juridiquement aux mineurs et jeunes isolés étrangers qui demandent à entrer dans le dispositif de protection ou pendant leur prise en charge par l'ASE.

Par ailleurs, la Voix De l'Enfant poursuit son travail avec le Centre de Ressources INFOMIE qui a un site Internet actualisé et précis sur la prise en charge des mineurs.

• Accompagnement Enfants / Familles

Avec 19 associations dont le GISTI, la Ligue des Droits de l'Homme, le MRAP, le Syndicat de la magistrature, RESF ; la Voix De l'Enfant participe au Collectif Mineurs isolés étrangers. Une action collective arrêtée lors des réunions a pour objet d'alerter les institutions et de leur rappeler leurs obligations de protection des mineurs isolés.

Le collectif anime une permanence inter-associative ADJIE

-Accompagnement et Défense des Jeunes Isolés Etrangers qui a accueilli depuis octobre 2012, près de 600 jeunes.

Cette permanence qui se tient les mercredi et samedi, a pour but de venir en aide juridiquement aux mineurs et jeunes isolés étrangers qui demandent à entrer dans le dispositif de protection ou pendant leur prise en charge par l'ASE.

Par ailleurs, la Voix De l'Enfant poursuit son travail avec le Centre de Ressources INFOMIE qui a un site Internet actualisé et précis sur la prise en charge des mineurs.

• Scolarisation et soutien scolaire

Pour la dernière année de partenariat, Natura a soutenu les actions de 3 associations membres de la Voix De l'enfant en lien avec des programmes éducatifs : accompagnement à la scolarité développé avec la Maison de Sagesse dans les 13ème et 20ème arrondissements de Paris, en lien avec des centres sociaux CAF. La Chance aux enfants qui intervient près de Lens a offert des sorties éducatives, historiques, culturelles et citoyennes à plus de 150 enfants.

Le GPAS, en Bretagne, a mené 2 programmes « Tram ta Route » pour découvrir sa ville grâce au tramway de Brest et « A la louche », livre de recettes de soupes concoctées par de jeunes brestoises et brestoises et leurs familles ou leurs voisins.

• Sortie culturelles et ludiques

Un noel de rêve au Château de Vaux-le-Vicomte



Au mois de janvier 2013 et pour la septième année consécutive, le Comte Patrice de Vogüé a ouvert les portes de l'illustre Château de Vaux-le-Vicomte, pour une journée féérique, à une cinquantaine d'enfants d'associations membres de la Voix De l'Enfant. Dès leur arrivée, ils ont eu la joie de faire un tour de manège dans le carrousel. Puis, en compagnie d'une guide professionnelle très pédagogue, ils ont découvert le château, décoré pour Noël.

La visite achevée, place était laissée aux acteurs qui ont su rendre ludique une représentation théâtrale du « Bossu de Notre-Dame ».

Les enfants ont ensuite dégusté un succulent goûter et reçu des cadeaux. Cette journée pleine de surprises a comblé ces enfants défavorisés.

Chandeleur pour les enfants de Solidimey à l'Hôtel Maurice Hurand

Chandeleur pour les enfants de Solidimey à l'Hôtel Maurice Hurand

Une vingtaine d'enfants de l'association Solidimey ont fêté la Chandeleur au Terrass Hotel du 18ème arrondissement, à 15 minutes à pied de leur quartier populaire. Dans un cadre exceptionnel, les enfants ont profité d'un spectacle de magie, de maquillages et d'un fin goûter offert par le groupe Maurice Hurand. Avec le cuisinier, ils ont fait sauter leur crêpe.

Open de tennis GDF-SUEZ à Coubertin : des dizaines d'enfants assistent aux qualifications

Le Groupe GDF-SUEZ a offert des dizaines de places pour que des enfants assistent aux matchs de qualification du tennis féminin. Ces derniers ont eu la joie de participer, en compagnie d'Amélie Mauresmo, à un tirage au sort qui a désigné les équipes féminines pour les doubles. Au cours d'animations, peintures, maquillages, simulateur de tennis et autres, les enfants se sont régalez de bonbons et de délicieux petits fours pour leur goûter.

Sorties au Stade de France

Au cours de l'année, GDF SUEZ, a offert des centaines de places pour que des enfants assistent, au Stade de France, aux matchs qualificatifs de l'équipe de France, pour la Coupe du Monde. Pour ces enfants, l'entrée dans ce stade mythique a été la réalisation d'un rêve.



Sortie à Deauville

Pour la 3ème année, une équipe de 10 volontaires de l'entreprise Google s'est mobilisée pour

offrir une journée à la plage de Deauville à des enfants défavorisés, pris en charge par deux associations membres de la Voix De l'Enfant, Solidimey et Double Horizon. Cette année, 40 enfants ont découvert ou redécouvert la mer et les activités de plage comme les châteaux de sable, les jeux de ballons et le cerf volant. Malgré un petit passage pluvieux et une eau de baignade à 12 degrés, les enfants sont rentrés à Paris avec de beaux souvenirs en tête.

• Organiser et animer des programmes de formation Formation des bénévoles

La Voix De l'Enfant a poursuivi son programme de formation et de mise en réseau. Elle a organisé et animé ces modules de formation et de sensibilisation qui s'adressent aux bénévoles, aux coordinateurs et responsables associatifs des associations membres intervenant auprès d'enfants et d'adolescents dans le cadre de l'accompagnement scolaire, de sorties ludiques et culturelles ou de camps de vacances.



Ces formations, organisées soit en soirée soit sur une journée, ont pour objectif une meilleure préparation des bénévoles et des coordinateurs dans leurs rapports et leurs échanges avec les enfants et les adolescents. La Voix De l'Enfant valorise le partage d'expériences et les échanges sur les bonnes pratiques. Lors des réunions de coordination, les référents d'associations participantes proposent les thématiques des formations.

En 2013, 14 formations ont été organisées, avec des psychologues de l'École des parents ainsi que des éducateurs, des pédagogues d'associations membres, Korhom, GPAS, Calysto et d'associations

partenaires comme Dyspraxique mais fantastique. Les thématiques traitées ont porté sur : Les violences scolaires, les addictions, la sexualité, l'éducation à la non-violence, l'égalité garçon-fille, les écrans et les ados / La pédagogie, les troubles de l'apprentissage, l'accompagnement à la scolarité / La gestion de crise, la relation adulte-bénévoles-enfants, le secourisme. Une cinquantaine de bénévoles ont été formés.

Formation en Roumanie

Dans le cadre de la création de deux UAMJ en Roumanie, l'une à Cluj, l'autre à Craiova, la coopération avec l'Ambassade de France en Roumanie s'est poursuivie notamment pour la formation des professionnels roumains.

En septembre, une assistante sociale qui a exercé plus de 10 ans à l'UAMJ de Saint-Nazaire a assuré la session de formation afin de partager son expérience de 20 ans et transmettre sa pratique d'accueil, au sein d'une UAMJP, d'enfants victimes et de leurs familles.

En novembre, 9 professionnels roumains et moldaves sont venus en France afin de rencontrer à Angers l'équipe de la PAPED (Permanence d'Accueil Pédiatrique pour l'Enfance en Danger), à Paris, la CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes), le SNATED (Service National d'Accueil de l'Enfance en Danger 119), des magistrats du Tribunal pour Enfants de Paris, un Foyer d'accueil. Ils ont ainsi pu mieux appréhender le système français de protection de l'enfance.



Formation en Russie

Un projet de loi prévoyant l'enregistrement de l'audition des enfants victimes est en cours de discussion devant le Parlement

russe. Depuis 2011, avec l'association membre BICE qui connaît bien le terrain, un projet de création d'UAMJP est en cours d'élaboration.

Après une formation en janvier 2012, une seconde session, pour les psychologues de centres-clés de la Région de Moscou, a été organisée, du 1er au 5 juillet 2013, à Moscou, dans le cadre du projet « Droit de parole : prévenir la violence / l'abus sexuel et promouvoir des procédures psycho-judiciaires adaptées aux enfants en CEI ». Ce séminaire a traité auprès de 31 psychologues et 4 travailleurs sociaux des approches et pratiques innovantes dans le domaine du recueil de la parole et de la thérapie des enfants victimes de violences sexuelles. Une psychologue de l'Association Interprofessionnelle de Soins et de Prévention des Abus Sexuels (AISPAS) et une thérapeute familiale, membres de la Voix De l'Enfant, sont intervenues au cours de la dernière session.

Visite de la Ministère de la Famille de la République de Corée

Madame Yoon Sun CHO, Ministre de la Parité et de la Famille de la République de Corée, a demandé à rencontrer l'équipe du Siège de la Voix De l'Enfant. La Ministre a souhaité être éclairée sur les questions relatives aux fugues de mineurs. A l'issue des échanges sur l'ensemble des dispositifs mis en place par l'Etat, les collectivités locales et les initiatives prises par la Voix De l'Enfant, la Ministre a pris rendez-vous pour visiter, lors de son prochain déplacement, l'UAMJP de Versailles et une association membre soutenant des programmes d'accompagnement scolaire.

3. Initier, soutenir des programmes à l'international

• Etat civil des enfants

En 2012, le gouvernement mauritanien a décidé de mettre en place un système de recensement général de la population et a lancé une stratégie nationale de protection des enfants. En 2013, l'association membre DEI Mauritanie soutenue par la Voix De l'Enfant depuis plus de 8 ans, a saisi cette opportunité pour mener un projet auprès des autorités départementales de 5 communes de Nouakchott et de Nouadhibou sur l'importance de la question de l'état civil des enfants, afin de sensibiliser la population de ces communes de procéder à l'inscription de plus de 200 enfants et d'évaluer les obstacles à l'enregistrement afin d'améliorer le système en place.



• Tunisie

La Voix De l'Enfant a soutenu le projet de l'association membre La Voix De l'Enfant Nabeul en Tunisie, pour agencer une crèche où une stagiaire puéricultrice spécialisée est en formation. Ce centre a pour but, depuis 1995, d'accueillir les enfants abandonnés par leur mère ou errant sur la voie publique. Certains, dont la maman est décédée sont aussi confiés, provisoirement, au centre. La crèche permet de les protéger, de les soigner, de les nourrir et de leur apporter, quand cela est possible, une solution familiale pérenne. Aujourd'hui, la réhabilitation est achevée et les nourrissons sont enfin accueillis dans de bonnes conditions d'hygiène et dans un lieu adapté à leurs besoins.

• Haïti

La Voix De l'Enfant a poursuivi son engagement auprès de l'association SOS Enfants, en finançant la construction de la cuisine et du réfectoire scolaire de l'école St Alphonse à la plaine Fourgy, dans la banlieue de Port-au-Prince. Les travaux, démarrés en janvier, ont redonné espoir et sourire à chacun.



Les enfants et les professeurs qui prenaient leur repas de midi dans les salles de classe peuvent à présent déjeuner dans un endroit sécurisé, propre et adapté.

• Palestine

La Voix De l'Enfant a co-financé la campagne d'achat de lait pour 110 enfants de 2 à 8 ans, à l'orphelinat de Jeel Al Amal à Jérusalem Est, menée par l'association membre, Un Enfant Une Promesse. Les enfants peuvent à présent recevoir quotidiennement un verre de lait nature le matin et chocolaté l'après-midi pour le goûter, aliment indispensable à leur croissance.

• Vietnam

La Bonne Etoile, maître d'ouvrage, a, avec la Voix De l'Enfant, financé la construction de l'école de Ba Vi proche d'Hanoi, qui accueille à plein temps 80 enfants atteints par le VIH Sida. L'école est composée de 4 salles de classe, de sanitaires, d'un préau qui court le long des salles de classe et d'une bibliothèque.

• Burkina Faso

Depuis trois ans, la Voix De l'Enfant, en partenariat avec les associations membres We Like The World et SOS Enfants, soutient un programme éducatif et de développement à l'école de Cissé Yargho au Burkina Faso où 3 nouvelles classes, 1 bibliothèque et 2 préaux ont été construits et équipés. En 2013, un jardin scolaire a été créé afin d'enseigner aux enfants la culture des légumes et ainsi alimenter la cantine en produits frais. Des vivres ont été achetées, ainsi que 24 vélos afin que des jeunes filles puissent se rendre au collège éloigné de leurs lieux d'habitation. Un soutien financier a été apporté pour assurer le salaire de la personne



en charge d'établir l'état civil des enfants dans la province de Guié. Dans les quartiers « non lotis » de la banlieue d'Ouagadougou, l'association Double Horizon a créé une classe dans un centre d'éveil (équivalent école maternelle) et a attribué des bourses scolaires à une vingtaine d'enfants en difficulté, pour qu'ils puissent entrer à l'Ecole Primaire.

• Syrie

Depuis le début de l'année, la Voix De l'Enfant soutient l'école Saint François d'Assise située à Menjez, au Nord du Liban, à la frontière avec la Syrie. L'école a créé une annexe qui accueille une cinquantaine d'enfants réfugiés dont les familles ont fui les combats qui font rage en Syrie. Ces enfants bénéficient ainsi d'un accompagnement scolaire et d'activités artistiques et ludiques.

• Typhon aux Philippines

Suite au passage du typhon Haiyan qui a dévasté une région des Philippines, le 8 novembre 2013, la Voix De l'Enfant s'est mobilisée pour venir en aide aux populations qui ont tout perdu, et en tout premier lieu, aux enfants les plus vulnérables.

Avec le fidèle soutien de GDF-SUEZ et des dons de particuliers, la Voix De l'Enfant a contribué dans un premier temps, avec trois de ses associations membres présentes sur le terrain, à une action d'urgence. Dans un second temps, avec ses associations, elle a participé à des programmes de reconstruction et en décembre, plus de 3500 enfants avaient bénéficié d'une aide et de programmes éducatifs.



• Programme «Citoyens»

Suite à la 3ème édition de la Fraternity Cup en 2012, plusieurs projets portés par les enfants et leurs éducateurs et financés par la Voix De l'Enfant ont vu le jour, notamment au Maroc, en Roumanie, au Rwanda et à Madagascar.

Au Maroc, l'association Bayti a lancé une enquête

qualitative, afin que le RJSF (Réseau des Jeunes Sans Frontières) soit à même de définir un programme de promotion de la participation citoyenne adapté aux attentes des jeunes marocains.

En Roumanie, l'association Stea, partenaire de Solidarité Enfance Roumanie, a mené une campagne de promotion des valeurs de la citoyenneté et du civisme dans les communautés de Satu Mare et de Madaras. Cette campagne avait pour objectif de développer tout ce qui favorise la tolérance, la solidarité, le respect d'autrui. Cette action a permis une implication plus active dans la vie de la communauté pour combattre la discrimination des enfants, des jeunes des rues et de la population Rom.

Au Rwanda, l'association Umuseke a mené un programme intitulé « Pouvoir Devenir un Citoyen en Paix » qui avait pour objectif de former des instituteurs et/ou animateurs à un programme d'éducation à la Paix, qui à leur tour, ont formé 100 jeunes dans les Clubs de Paix au sein d'établissements scolaires.

A Madagascar, les enfants de l'association Bazar Sans Frontières à Antananarivo ont pris des initiatives citoyennes et sensibilisé leur quartier à la propreté. Ils ont procédé eux-mêmes à l'assainissement d'une place publique de la Mairie. Ils ont par ailleurs créé une association, AEA, qui a pour but d'aider et de sensibiliser leur quartier à travers divers projets liés à la citoyenneté et à la solidarité. Plusieurs autres actions sont en cours d'élaboration.

Tous ces projets qui sont chacun une réussite, conforte la Voix De l'Enfant dans l'idée que permettre à des enfants du monde entier de se retrouver, d'échanger, de partager lors de la Fraternity Cup, génère des synergies qui apportent aux enfants l'incroyable envie de réaliser les projets auxquels ils ont rêvé.

4. Commissions

• De suivi

Outre-Mer

Le 14 mars, la Déléguée Générale s'est rendue à Saint-Denis de la Réunion afin de rencontrer le Chef de service de pédiatrie, porteur du projet de création d'une salle d'audition dans son service pour les enfants en danger. L'ouverture est prévue en 2014.

Roumanie

Les 3 et 4 avril, la Déléguée Générale a participé à une table ronde organisée par l'Ambassade de France, à Bucarest, dans le cadre du Projet AUDIS qui prévoit l'installation de salles d'audition, à Cluj et Craiova, ainsi que la formation des professionnels pour une meilleure prise en charge des enfants victimes. La Voix De l'Enfant accompagne techniquement et financièrement ce projet avec les professionnels et partage son expérience des UAMJP créées en France.

• De repérage

Mayotte

A la suite d'une rencontre avec des représentants d'associations et des magistrats intervenant à Mayotte, lors des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance au Mans organisées par l'ODAS, la Déléguée Générale de la Voix De l'Enfant, s'est rendue à Mayotte du 6 au 13 mars.

Cette mission avait pour objectifs de mieux appréhender la situation des enfants et adolescents mahorais, ainsi que celle des enfants et des familles migrantes.

Cette mission a permis d'une part, de nombreuses rencontres avec des acteurs institutionnels et associatifs au quotidien sur le terrain et d'autre part, de dégager des propositions concrètes émanant des pratiques et des échanges avec les professionnels. La situation de très nombreux enfants mahorais et des mineurs isolés est catastrophique.

LES ÉVÉNEMENTS

LES ÉVÉNEMENTS

• Le rallye des Gazelles



Pendant deux semaines, la Voix De l'Enfant a suivi dans le désert marocain ces « deux gazelles », Véronique et Linda, qui couraient au profit de la Voix De l'Enfant. Le concept était simple : à l'aide d'un road book, d'une boussole, d'une règle et d'une carte, l'équipage 124 devait tracer sa route en plein désert et prendre l'itinéraire le plus adapté pour arriver à destination. Véronique et Linda sont arrivées 82ème au classement général et 10ème au Challenge. Pour une première participation, c'est un résultat plus que satisfaisant ! Bruno Solo, le mari de Véronique, a saisi, une fois encore, cette occasion pour parler avec conviction de la Voix De l'Enfant.

• Fête de la Gastronomie

A l'initiative du Commissariat Général à la Fête de la Gastronomie, de sa directrice et de Philippe Quintin, du Bottin Gourmand, la Voix De l'Enfant a été à l'honneur de l'édition 2013 de la Fête de la Gastronomie. Accompagnée du grand chef Thierry Marx et de Françoise Fouquet-Dorr, Vice-présidente de la Voix De l'Enfant, la Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, s'est rendue le 20 septembre au Musée des Arts Forains pour rencontrer les 85 élèves de l'école de Trégain de Rennes (GPAS) et des écoles Curial et Barbanègre de Paris (Khorom) auquel le grand chef pâtissier Philippe

Conticini a enseigné l'art du Millefeuilles. Ils ont pu déguster les choux à la crème de la « pâtisserie des rêves » et autres. Coiffés d'une toque « Julien's », les enfants sont rentrés retrouver leurs familles, avec l'Atlas de la France Gourmande. Voyages offerts par MAAF Assurances et Voyages SNCF.

• Aufeminin.com / Euro Disney



De nombreux enfants de l'association membre Solidimey ont été invités, la veille de Noël, à une journée festive au parc d'Euro Disney. Moment de rêve pour ces enfants des quartiers difficiles de Paris. Cette soirée a été clôturée par un cocktail dînatoire au cours duquel de nombreux invités ont remis des cadeaux neufs pour des centaines d'enfants démunis. Les cadeaux ont été offerts la veille de Noël.

• DOMUS

La Voix De l'Enfant a eu l'heureuse surprise de se voir offrir, pour la seconde fois, le village LEMAX qui a été mis en vente le 22 décembre avec TRUFFAUT, au centre commercial DOMUS. Les équipes de DOMUS et de TRUFFAUT se sont mobilisées pour organiser la vente que la Voix De l'Enfant a assurée avec deux associations membres, Double Horizon et SOS Enfants, des administrateurs et des proches. Tout le village a été vendu en une journée très conviviale et le résultat a été au-delà des espérances et un moment très convivial.

• Boutique eBay



La Voix De l'Enfant a été invitée à participer, pour les fêtes de fin d'année, à l'opération « Un cadeau est un don » lancée, lors d'un dîner de gala, par e.Bay, qui a offert une boutique virtuelle à la Voix De l'Enfant avec des objets mis en vente ainsi que des produits fournis par KBL et My Major Company, fidèles partenaires de la Voix De l'Enfant.

• Cadeaux de Noël

Pour les fêtes de fin d'année, plusieurs partenaires, A'com Auto, TF1, Euro Disney, KBL, ont offert à des centaines d'enfants, des cadeaux qu'ils ont déposés à la Voix De l'Enfant. Chaque année, ce moment particulier apporte beaucoup de joie car il éclaire le visage de nombreux enfants qui, sans ces généreux partenaires, ne connaîtraient pas la joie des fêtes.

• Cure de jeunesse à Châtel Guyon pour la Fête de la musique

Le 21 juin, plus de 150 jeunes ont porté leur message haut et fort en organisant cette soirée au profit d'enfants et ont fait vibrer le cœur des spectateurs de la Halle des sports de Châtel Guyon (Puy-de-Dôme), avec en première partie Le Groupe Ado Voix sur les airs revisités de la comédie musicale Notre-Dame de Paris, suivie des chants de 120 jeunes, de 8 à 13 ans, des chorales et collèges de la ville.

LES PROJETS 2014

TERRAINS

Fédératif

• Fraternity Cup

La 5ème édition de la Fraternity Cup aura lieu à Paris et à Issy-les-Moulineaux du 19 au 27 octobre 2014, avec des enfants venus du monde entier. L'ambition pour 2014 est de donner à ce programme majeur pour la Voix De l'Enfant, une dimension à la hauteur de ce que revêt cet évènement, en invitant davantage de délégations et en renforçant le travail des enfants et des éducateurs, réalisé, avant et après leur séjour en France.



• Les enfants et les nouvelles technologies numériques

Calysto, association membre de la Voix De l'Enfant et Google France fêterons le 11 mars 2014 les 10 ans de leur partenariat. Une conférence de presse sera organisée dans les locaux de Google. Pour l'occasion, une étude sera réalisée « Nos enfants et Internet » par l'institut CSA. Cette première étude qualitative et non pas quantitative, à laquelle sera associée la Voix De l'Enfant, dressera un état des lieux du quotidien numérique des enfants, des adolescents et des parents.

• Formation des bénévoles

La Voix De l'Enfant va poursuivre en 2014 et début 2015, son programme de formation des bénévoles. Des rencontres de terrain seront organisées afin de favoriser les échanges entre bénévoles. Un guide pratique des synthèses des modules de formation sera réalisé en concertation avec les référents.

France

• UAMJP

Étude UAMJP

L'Observatoire National de l'Enfance en Danger (ONED), a accepté de réaliser une étude pour analyser et évaluer le dispositif national des UAMJP dont les conclusions seront rendues en mai 2014. Les objectifs sont notamment d'étudier comparativement l'organisation et le fonctionnement des UAMJP en France, de déterminer les pans d'activité qui seraient à travailler plus spécifiquement et de proposer une méthode.

Séminaires

Des séminaires régionaux, en Normandie et en Bretagne, sont en cours de préparation,

coordonnés par des associations membres, la Cause des enfants à Evreux et SOS Enfance en danger à Lorient. Cinq ouvertures d'UAMJP sont prévues : à Meaux, à Ajaccio, à Saint-Denis-de-la-Réunion ainsi que deux en Roumanie..

Meaux-Marne la Vallée

La Voix De l'Enfant est intervenue lors d'une réunion, avec le Procureur de la République de Meaux et le Procureur-adjoint, organisée par le médecin légiste du Centre Hospitalier de Marne la Vallée, qui a déjà participé à la création de l'UAMJP de Compiègne en 2009. La Voix De l'Enfant a visité les locaux mis à disposition pour la salle d'audition.



Les travaux et aménagements ont été réalisés en fin d'année. L'installation du matériel audio-visuel est prévue en février 2014

Saint-Denis-de-la-Réunion

Après plusieurs années d'échanges avec le Chef de Service de Pédiatrie, très engagé auprès des enfants en danger, la Voix De l'Enfant a visité les locaux mis à disposition au Centre Hospitalier de Saint-Denis-de-la-Réunion et aménagés pour l'audition des mineurs victimes. Un protocole de fonctionnement a été finalisé et l'installation est prévue pour début 2014.

Ajaccio

Sur invitation de la Chef de Pôle Femme-Mère-Enfant à Ajaccio, la Voix De l'Enfant a participé, avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé, à une réunion de travail

avec l'ensemble des professionnels. Le projet avance, une convention est en cours de rédaction et des travaux d'aménagement à l'étude.

Coutances

La Présidente de l'Enfant Bien Entendu Normandie, Dominique Brichard, administratrice de la Voix De l'Enfant, a représenté la Voix De l'Enfant lors d'une rencontre avec le Procureur du Tribunal de Coutance afin d'étudier la faisabilité d'un projet d'UAMJP.

Nevers

A la demande de la directrice de la CPAM de Nièvre, qui avait initié l'ouverture de l'UAMJP du Puy en Velay en 2008, la Voix De l'Enfant a participé à trois réunions des professionnels à Nevers. Par ailleurs, la Voix De l'Enfant a été invitée à des réunions préparatoires ou a eu des échanges téléphoniques

avec des professionnels d'Aulnay-sous-Bois, de Cahors, de Rouen et de Mayotte.

•Partie Civile

En 2014, la Voix De l'enfant sera présente à plusieurs audiences devant la Cour d'Assises ou le Tribunal Correctionnel : affaire de séquestration de Saint-Nazaire, affaire de l'assistant familial à Nantes, pédophilie et autres.

•Plaidoyer

La Voix De l'Enfant va réunir ses avocats et ses associations membres afin d'élaborer des propositions relatives aux différents projets de loi concernant l'enfance, notamment, celui sur la Famille, l'autorité parentale, la lutte contre le système prostitutionnel. Elle sera aussi vigilante quant à l'évolution de la prise en charge des mineurs isolés étrangers.

Europe

• Programmes européens

Un projet européen, sur deux ans « Listen to the child - Justice befriends the child », a été accepté par la Commission Européenne et doit débuter en mai 2014 avec les partenaires : bulgare, roumain et italien. SAPI, association bulgare, est en charge de la coordination du projet. Ce projet porte sur l'amélioration des pratiques en

matière d'écoute de l'enfant et une meilleure approche de l'enfant par la justice.

La Voix De l'Enfant a présenté un projet dans le cadre du programme DAPHNE intitulé l'enfant victime et la Justice : identification, accueil et soutien. Il a pour objectif de prendre en compte l'enfant au-delà de la procédure, dans une approche et

une prise en charge globale. La Voix De l'Enfant recevra la réponse de l'Union Européenne en avril 2014.

International

Madagascar



Se référant au Droit positif malgache, nombreux sont les droits de l'enfant dont l'application nécessite l'inscription à l'état civil, notamment, le droit à la nationalité, le droit à l'éducation, le droit à l'héritage, le droit à la sécurité sociale. De très nombreux enfants ne sont pas déclarés à la naissance et ne sont donc pas inscrits dans les registres de l'état civil. Pour y remédier, le Gouvernement malgache a instauré un Programme National de Réhabilitation de l'Enregistrement des Naissances (EKA). Dans ce cadre, l'association membre la Maison de Sagesse a signé un protocole de partenariat avec le comité EKA du district d'Antalaha qui a pour objectif en 2014 de légaliser rétroactivement 10 000 enfants. La Voix De l'Enfant soutiendra ce programme prioritaire et vital pour les enfants non déclarés à la naissance.

Syrie

Face à l'impuissance de la communauté internationale à enrayer les violences qui ensanglantent le pays depuis mars 2011, la Voix De l'Enfant reste mobilisée pour aider la population et en particulier les enfants avec Un Enfant, une Promesse. Elle poursuivra en 2014 le soutien qu'elle apporte à plusieurs associations partenaires, à Damas auprès de familles et de leurs enfants dépourvus de tout, ainsi qu'à Menjez au Liban auprès de milliers d'enfants venus se réfugier. Les besoins sont innombrables et toute aide, si petite soit-elle permet à ces familles de garder espoir.

Philippines

Sur le terrain, au lendemain du passage du typhon Haiyan, les

programmes de reconstruction engagés par trois associations membres se poursuivent. Au-delà de la phase posturgence qu'elle a financée, la Voix De l'Enfant poursuivra en 2014 l'aide qu'elle apporte à ces associations, notamment pour construire de nouvelles salles de classe et les équiper.



Haïti

En 2014, la Voix De l'Enfant pérenniserait le soutien qu'elle apporte depuis plusieurs années à l'association membre SOS Enfants qui a créé et gère l'école Saint Alphonse de Fourgy, au sein du bidonville de Cité Soleil en banlieue de Port-au-Prince.

Au programme, installation de quatre WC et de trois lavabos et consolidation des murs de séparation. Par ailleurs, un projet d'amélioration de l'électrification de l'école est à l'étude.



Burkina Faso

Initiés et pilotés par la Voix De l'Enfant, les deux projets d'électrification de l'école de Cissé Yargho construite en 2012 en partenariat avec SOS Enfants, We Like The World et AZN, ainsi que celui du Centre d'Accueil de l'Enfance en Détresse géré à Guié par AZN, se concrétisent. L'étude de faisabilité étant achevée, seront engagées, en 2014, les phases de préparation des deux sites, d'achat et d'acheminement du matériel

nécessaire par voies maritime et terrestre, puis d'installation des éléments d'électrification avec Energy Assistance. Par ailleurs, la Voix De l'Enfant financera la phase 2 du programme de bourses scolaires géré par l'association membre Double Horizon, dans les quartiers non lotis d'Ouagadougou.

Palestine

La Voix De l'Enfant confortera son soutien à la campagne d'achat de lait pour 110 enfants de 2 à 8 ans, à l'orphelinat de Jeel Al Amal à Jérusalem Est, menée par l'association membre Un Enfant Une Promesse. Un projet d'acheminement de lait à l'intérieur de la Bande de Gaza, va-t-êtr tenté, si les autorités israéliennes autorisent le passage qu'elles ont refusé à plusieurs reprises. D'autre part, un projet d'apprentissage de la lecture dans un Centre de la Bande de Gaza sera soutenu par la Voix De l'Enfant.

Vietnam

L'association membre La Bonne Etoile mènera au Vietnam, avec le soutien de la Voix De l'Enfant, plusieurs programmes : à Bac Kan, achat d'anti-diarrhéiques, d'antibiotiques et de tétines pour l'orphelinat, et soutien financier de familles pour l'opération chirurgicale de leurs enfants ; à Ba Vi, recrutement de professeurs pour la mise en place de formations professionnelles en cuisine, informatique, couture et broderie, au sein d'une école ; à Vung Tau - Long Hai, achat de machines à coudre pour les jeunes filles qui fréquentent la maison sociale qui accueille 140 enfants pauvres, à mi-temps ; à Go Vap, réparation du monte-charge, achat et mise en place d'un ascenseur, mise en place de formations professionnelles pour le personnel soignant en kinésithérapie, diététique et rééducation, achat de matériel de rééducation et aménagement des locaux de l'orphelinat d'Etat qui accueille 280 enfants dont 200 sont handicapés.

LES PARTENAIRES

LES PARTENAIRES

Partenaires institutionnels

- **Ministère de la Justice**

Cette année encore, le Ministère de la Justice a conforté son soutien à la Voix De l'Enfant en lui octroyant une petite subvention pour les Permanences et Unités d'Accueil Médico-Judiciaires Pédiatriques, en milieu hospitalier pour les mineurs victimes de violences sexuelles et autres maltraitances.

- **Secrétariat d'État chargé de la Famille**

La Secrétaire d'Etat chargée de la Famille a accordé son parrainage et transmis un message à la Voix De l'Enfant pour la Conférence que cette dernière a organisée au Conseil Economique, Social et Environnemental sur « L'enfant et sa famille d'accueil ».

- **Ministère du droit des femmes**

La Voix De l'Enfant a été invitée et consultée à plusieurs reprises pour faire part de ses réflexions et de ses propositions sur des questions relatives à la notion d'inceste, ainsi que sur la prostitution dont sont victimes les mineurs.

- **Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative**

Pour la 3ème année consécutive, le Ministère des Sports a renouvelé son soutien à la Voix De l'Enfant, en participant à un cofinancement pour la Fraternity Cup.

- **Défenseur des Droits et Défenseur des Enfants**

Un réel travail en partenariat a été établi avec l'institution du Défenseur des Droits et tout particulièrement avec la Défenseure des Enfants qui prend attache et consulte régulièrement les associations de défense et de protections de l'enfance.

- **Conseil Régional Ile-de-France**

Pour la seconde année, dans le cadre de son Fonds Régional de Développement de la Vie Associative, le Conseil Régional d'Ile de France a cofinancé le programme de formation pour les bénévoles intervenants auprès d'enfant, initié par la Voix De l'Enfant.

- **Mairie de Paris**

Fidèle partenaire de la Voix De l'Enfant, les services de la jeunesse de la Mairie de Paris, ont, une nouvelle fois, participé par un cofinancement, à la Fraternity Cup.

Partenaires entreprises



• GDF-SUEZ

Fidèle partenaire depuis plus de 15 ans, la Fondation GDF-SUEZ a offert, tout au long de l'année, des places pour un spectacle ou un match de football ou de tennis. C'est ainsi qu'une trentaine de jeunes, ont découvert, à l'auditorium de la Fédération Française de Football, le film Les Petits Princes, que plusieurs dizaines d'autres ont assisté aux matchs de qualification du tournoi de tennis féminin à Coubertin et d'autres encore, ont vibré au Stade de France lors des matchs de qualification de l'équipe de France de Football pour la Coupe du monde. Au cours des journées de Roland Garros, des jeunes ont assisté au Tournoi des Légendes. Plusieurs ont aussi été invités à la Diomède-Cup organisée par l'Académie Bernard Diomède, association partenaire de la Voix De l'Enfant. Au-delà de ce partenariat, GDF SUEZ a associé la Voix De l'Enfant à son Class 40 dont le skipper, Sébastien Rogues, est le plus jeune ambassadeur de la Voix De l'Enfant



• SFR

SFR, treize ans de partenariat qui permettent, cette année encore grâce à la récupération de portables déposés dans les Espaces SFR, de créer et d'ouvrir des Unités d'Accueil Médico-Judiciaires pour les enfants victimes de violences sexuelles et autres maltraitements ainsi que d'assurer des formations pour les professionnels intervenants dans ces UAMJP. En 2013, la Voix De l'Enfant a été au-delà des frontières pour initier la création d'Unités d'Accueil, en Russie et en Roumanie. Par ailleurs, l'équipe de SFR et sa Secrétaire Générale, ont accueilli, en février, dans leur auditorium, plus

de 120 professionnels (médecins, magistrats, gendarmes, policiers, psychologues, infirmières, travailleurs sociaux et associations) pour le second Séminaire National des UAMJP. Madame Christiane Théron a confirmé l'engagement de SFR aux côtés de la Voix De l'Enfant et sa volonté de poursuivre ce partenariat qui offre aux enfants des conditions optimum de recueil de leur parole. Parallèlement, la Fondation SFR a participé à la Fraternity Cup en offrant aux enfants, le voyage au Havres, qui leur a permis de découvrir le Class 40 GDF SUEZ et de rencontrer leur Ambassadeur, Sébastien Rogues.



• RENAULT

Un don à titre exceptionnel, a été attribué à la Voix De l'Enfant. Il a permis, entre autres, de participer à un programme d'accompagnement scolaire, d'aménager un local dans le 18ème arrondissement de Paris, pour les jeunes du quartier et de prendre en charge des activités de la Fraternity Cup.



• LA MODE EST À VOUS

Comme chaque année depuis 2007, la fidèle enseigne de prêt-à-porter féminin La Mode est à Vous a soutenu les actions de la Voix De l'Enfant, en reversant une part de la vente de leurs cartes de fidélité et de solidarité. Toute l'équipe de la Mode est à Vous a pérennisé, en 7 ans, cette initiative inédite. En 2013, plusieurs programmes ont ainsi pu être soutenus, tels que des programmes d'établissement de l'état civil des enfants au Burkina Faso, à Madagascar et à Haïti, la Fraternity Cup, une étude pour analyser et évaluer le fonctionnement des UAMJP, le programme de

formation des bénévoles, ou encore divers programmes comme l'accompagnement scolaire et la prise en charge de mineurs isolés étrangers.

La mobilisation des équipes de LMV et des clientes fait le succès de ce partenariat qui se renouvelle chaque année.



• Terre de Sienna et la Fondation Terre de Sienna

Cette agence créative qui privilégie l'authenticité et les valeurs de ses clients, fidèle partenaire de la Voix De l'Enfant, lui a offert ses compétences dans l'élaboration de la refonte de son site et l'exécution de son Rapport d'Activité.

Créée par son Président Directeur Général, Jean-François Rochais, dont la volonté est de participer à protéger la terre, à offrir du beau, et à donner, en particulier, aux enfants un univers de vie propice à leur épanouissement, la Fondation Terre de Sienna a pour but de « préserver la terre et de favoriser le bien être de l'Homme ». La Fondation a été partenaire de la Fraternity Cup en offrant notamment son expérience et ses compétences pour la réalisation des supports de communication et d'un guide sur la citoyenneté élaboré par les enfants.



• Oscaro - Corteco

Pour la 3ème année consécutive, les Sociétés Corteco et Oscaro ont renouvelé l'opération « Changez d'Air ». Du 1er août au 11 septembre 2013, pour chaque filtre d'habillage micronAir® de Corteco vendu sur le site www.oscaro.com, Corteco et Oscaro ont reversé, chacun, 1 € à la Voix De l'Enfant. Cette opération a permis,

à nouveau, à des enfants qui n'en ont pas la possibilité de partir en vacances, de changer d'air à la mer, à la campagne ou à la montagne.

Par ailleurs, en septembre dernier, au cinéma Le Grand Rex à Paris, le partenaire Oscaro a offert à une soixantaine d'enfants de 4 associations membres, en avant-première, la projection du film d'animation Planes, la dernière production de Disney. Tous les enfants sont repartis la tête dans les étoiles !

• Fonds de dotation « Pour Eux »

La première subvention accordée en 2012 par le Fonds de dotation « Pour Eux » a permis de soutenir, en 2013, plusieurs programmes d'associations membres de la Voix De l'Enfant : réhabilitation d'une crèche en Tunisie, construction de salles de classe au Burkina Faso, établissement de l'état civil des enfants en Mauritanie, aide et accompagnement de jeunes et familles en détresse en France. Ces programmes ont apportés aux enfants de meilleures conditions de vie et redonné un peu d'espoir à leurs familles. L'engagement du Fonds de dotation « Pour eux » a été renouvelé et permettra en 2014 de pérenniser les programmes en cours.



• E.Leclerc

Partenaire de la Voix De l'Enfant depuis plus de 10 ans, le Groupe E. Leclerc a poursuivi son engagement en 2013 en soutenant par un don de 110 000 stylos de nombreux programmes de scolarisation dans 16 pays. L'ensemble des stylos ont été remis à des enfants dont les familles n'ont pas les moyens de leur acheter des fournitures scolaires pour la rentrée et au cours de l'année.

• Domus / Lemax / Truffaut

Ce merveilleux « trio » a renouvelé ce qui pour beaucoup de personnes apparaît comme improbable :

vendre en une journée, au Centre Commercial de Domus, avec la participation de la Maison Truffaut, un village Lemax, de plus de 3000 pièces. C'est ainsi que le 22 décembre, l'équipe de la Voix de l'Enfant avec les équipes de Domus et de Truffaut a relevé le défi et vendu tout le village.



• Espace Culturel Louis Vuitton

Tout au long de l'année, l'Espace culturel Louis Vuitton a invité des enfants d'associations membres de la Voix De l'Enfant à visiter différentes expositions et à participer, dans le cadre d'ateliers, à des activités culturelles. L'équipe de l'Espace culturel organise, par ailleurs, des discussions sur l'insertion des jeunes par des activités culturelles, auxquelles elle convie les membres des associations.

• A Comm Automobile

A Comm Automobile est un des Pères Noël qui chaque année fait rêver des dizaines d'enfants. Voitures miniatures, ballons, crayons de couleurs, porte-clés, cerfs-volants, jeux de fléchettes et peluches ont comblé de joie des enfants démunis, la veille des Fêtes.



• American Express

Pour la 7ème année qu'American Express poursuit et renforce son partenariat avec la Voix De l'Enfant en en invitant ses clients, dans son catalogue Membership Rewards, à offrir leurs points de fidélité à la Voix De l'Enfant. La générosité des clients d'American Express a permis notamment de lutter contre toutes les formes d'exploitation dont sont victimes les enfants.



• Google

Une fois encore, les salariés de Google se sont mobilisés pour accompagner des enfants d'associations membres pour une journée à la mer. En 2013, la destination était Deauville. Malgré un temps pluvieux, les enfants ont pleinement profité de cette escapade, loin du béton de leur cité et pour beaucoup d'entre eux ont découvert la mer. Pour les petits comme pour les grands, cette journée restera parmi les moments de vie inoubliables



• Hôtels Maurice Hurand

Discrets mais d'une grande générosité pour les enfants, les Hôtels Maurice Hurand ont tout au long de l'année soutenu la Voix De l'Enfant en proposant à leurs clients de faire un don, à la Voix De l'Enfant, par nuit passée. Mais plus encore, la famille et les équipes des Hôtels Hurand ont offert, à la chandeleur, un moment magique à une vingtaine d'enfants.

• Irelem

Prestataire de la Voix De l'Enfant pour l'équipement du matériel d'enregistrement audio-visuel, la Société Irelem a souhaité être aussi un partenaire. Depuis trois ans maintenant, Irelem reversera un pourcentage sur l'installation de chaque UAMJP pour soutenir et pérenniser les actions en cours



• J'aide mon association

Chacun peut soutenir les actions de la Voix De l'Enfant en réalisant ses achats en ligne, sans frais supplémentaire, en se rendant sur le site www.jaidemonassociation.fr l'internaute précise qu'il souhaite soutenir la Voix De l'Enfant et effectue ses achats en ligne dans la boutique de son choix, pour le

même prix. Une part de la marge réalisée par le site de commerce choisi est reversée à l'association.



- **KLB**

La Société KLB accompagne la Voix De l'Enfant depuis des années. Ses conseils avisés et son engagement dans la recherche de fonds, pour les actions de la Voix De l'Enfant, sont d'un précieux apport.

- **Le Musée Grévin**

Comme chaque année, la responsable du service de la communication du Musée Grévin a offert des dizaines d'entrée au Musée, pour des enfants du 20ème arrondissement de Paris, accompagnés par l'association Double Horizon. Ensemble, ils sont allés à la rencontre de personnalités qu'ils admirent ou ont pu découvrir de nouvelles.



- **La Chaîne du Cœur**

Depuis de nombreuses années, la Chaîne du Cœur, le premier portail multimédia international totalement consacré à l'action solidaire, s'est associé à la Voix De l'Enfant en réalisant gracieusement des vidéos de différents programmes. Ainsi en 2013, pour la 4ème édition de la Fraternity Cup, leurs équipes ont réalisé une vidéo exceptionnelle faisant intervenir enfants, organisateurs et partenaires financiers qui est visible sur la chaîne Youtube de la Voix De l'Enfant www.youtube.com et sur le site de la Chaîne du Cœur www.lachaineducoeur.fr

- **Lamp Express**

La société Lamp Express s'est engagée au côté de la Voix De l'Enfant pour l'opération « De la lumière sur leurs sourires ». Le principe était très simple : du 1er mars au 31 mai 2013, pour tout

nouveau fan de la page Facebook de Lamp Express, la société a effectué un don à l'association. Cette collecte a permis de mettre en lumière la nécessité de soutenir l'établissement de l'état civil des enfants au Burkina Faso.



- **My Major Company Compilation «Les Voix De l'Enfant»**

Le dernier Chabada de l'année 2012 fut consacré à la Voix De l'Enfant. En présence de Mathieu Johann accompagné de Bruno Solo, l'émission a rassemblé de nombreux artistes de la compilation « Les Voix De l'Enfant ». Ensemble, ils ont interprété les plus belles chansons françaises qui évoquent l'enfance. Retrouvez dès à présent le clip « Je reprends ma route » sur la chaîne Youtube de MyMajorCompany et n'oubliez pas d'acheter la compil au profit de la Voix De l'Enfant.



- **Natura**

Pour sa dernière année partenariat, après plus de 5 ans, Natura a permis 3 associations membres de bénéficier de la gamme de produits de beauté « Creer para ver », pour développer leurs actions éducatives, à Brest (29), Paris (13ème et 20ème) et la région de Lens (62).



- **Régalb**

Cette année encore, cet inlassable partenaire de la Voix De l'Enfant, Régalb, a imaginé et réalisé des cartes de vœux qui ont été vendues, pour partie, au profit de la Fédération. De nombreuses entreprises ont choisi leurs cartes parmi les modèles qui leur étaient

présentés et ont ainsi apporté leur soutien aux actions en faveur des enfants.

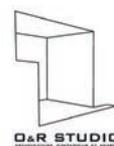


- **Suzuki**

Que ferait la Voix De l'Enfant sans sa SWITT qui lui permet de parcourir les rues de Paris, d'un Ministère à une commission, d'une association à un centre, d'un tribunal au siège. Ce sont plusieurs milliers de kilomètres réalisés au cours de l'année qui facilitent les déplacements de l'équipe qui, avec la main libre, ne perd pas de temps dans les embouteillages. C'est aussi et toujours le second bureau de la Déléguée Générale.

- **Fondation du football**

Grâce aux places offertes par la Fondation du Football, une soixantaine d'enfants qui participent aux programmes éducatifs de trois associations membres ont assisté au Stade de France, le 22 mars 2013, au match de qualification France – Géorgie, comptant pour la prochaine Coupe du Monde de football au Brésil en 2014. A l'issue du match, la victoire de l'équipe de France 3 buts à 1 a été fêtée par les applaudissements et les chants des enfants et de leurs éducateurs.



- **O&R Studio**

L'agence d'architecture d'intérieure et design dont la philosophie est de respecter le style de ses clients, en partageant ses idées et son expérience, a réalisé les travaux du nouveau Siège de la Voix De l'Enfant en lui offrant plusieurs prestations.

Les nouveaux partenaires



- **Forever 21 / D.M. Média**

La Voix De l'Enfant a eu l'heureuse surprise d'avoir été choisie pour la remise d'un prix à une jeune styliste qui a choisi, avec D.M.Média, la Fédération comme bénéficiaire.



- **MAAF**

Les assurances MAFF ont participé à la prise en charge de la venue de Rennes des enfants pour la journée de la gastronomie, au Musée du Cirque.



- **Odyssey**

KLB a organisé cette belle rencontre avec Odyssey Agency, spécialisée dans la fourniture de bases de données, qui a offert à la Voix De l'Enfant un extraordinaire outil permanent de communication.

PRADA

- **Prada**

Cette grande Maison de couture a remis un chèque à la Voix De l'Enfant, suite aux ventes réalisées lors d'une semaine exceptionnelle de la mode



Bien @ qu'un expert-comptable !

- **Strego / Fondation**

Bien plus qu'un expert, Strego, très présent dans le grand ouest, avec ses 43 bureaux d'expertise comptable, a annoncé lors de sa convention réunissant les 900 collaborateurs, en septembre, en présence de Carole Bouquet et de Martine Brousse, la création d'une Fondation, co-fondée avec Oratio avocats. La Fondation a pour but l'appui à la jeunesse. Sa première action sera réalisée avec la Voix De l'Enfant.



- **Sabon**

Une jolie opération de vente de petits nounours a permis à la Voix De l'Enfant de prendre en charge des activités ludiques pour des enfants démunis.



- **eBay**

Pour les fêtes de fin d'année, eBay a réalisé une opération « Un cadeau est un don » dont la Voix De l'Enfant a bénéficié. Cette première opération est le démarrage d'un partenariat pérenne.

LES ASSOCIATIONS MEMBRES





• **Aide à l'Enfance Tibétaine**
Parrainages et scolarisation. Inde et Népal.



• **A.I.S.P.A.S. – Association Interprofessionnelle de Soins et de Prévention des Abus Sexuels**

Prévention de la maltraitance, formation, consultation juridique et psychologique des victimes. France.



• **Alouette**
Santé, éducation, micro-crédits, accueil de jeunes filles victimes de violences sexuelles. Parrainages. Philippines.



• **A.M.E.T.I.S.T. – Assistance aux Malades En Traitement Intensif en Spécialité Tumorale**

Soutien aux enfants atteints du cancer au sein de l'unité oncologique à l'Hôpital Raymond Poincaré de Garches, France.



• **Association à deux mains**
Accompagnement éducatif, social et pédagogique aux familles avec enfants de moins de 3 ans sourds, ou entendants avec des parents sourds. France.



• **Association Maryse Nozet**
Protection et défense des enfants contre les maltraitances sexuelles. France.



• **A.M.I. – Association Marocaine Ifoulki**

Programmes de santé et d'éducation. Maroc.



• **Fondation Anouk**

Amélioration des conditions de séjour et d'accueil des enfants et adultes dans les hôpitaux, institutions spécialisées et maisons de retraite. Suisse

• **A.P.S.A. – Aménagement de la Promotion de la Santé en Afrique**

Programmes de formation du personnel de santé à la pédiatrie au Niger, Congo, Cameroun et Togo

• **Association Bosnienne de France**

Aide à l'éducation. Bosnie, Croatie, France.



• **Association « En Parler »**

Prévention de la maltraitance, information, sensibilisation. Soutien aux victimes et à leurs familles. France.



• **Association d'Enquête et de Médiation**

Prévention de la maltraitance, formation, consultation juridique et psychologique des victimes. France



• **Association Entr'Aide**

Entraide et solidarité pour l'accès de toutes et tous à l'éducation, au droit, à la culture, aux sports et aux loisirs. Animation de quartier, chantiers de solidarité. France et international.



• **Association Karen Mane**
Éducation, santé, parrainages. Amérique du Sud, Afrique, Asie



• **ATRE – Association Tricastine Pour le respect des Enfants**

Préventions des maltraitances, information, sensibilisation et accompagnement des enfants victimes. France.



• **Bayti**
Aide aux enfants des rues, foyer d'accueil, scolarisation, réinsertion. Maroc.



• **Bazar Sans Frontières**
Éducation, formation, santé. Madagascar.



• **BICE - Bureau International Catholique de l'Enfance**

Lutte contre l'exploitation sexuelle et économique des enfants, actions auprès d'enfants dans la rue, en prison.



• **CALYSTO**

Société privée ayant pour vocation d'accompagner, de former, d'informer et de conseiller les populations laissées en marge de l'Internet. France.



• **Caméléon**

Programmes de soutien aux enfants victimes d'abus sexuels aux Philippines.



• **Comité Contre l'Esclavage Moderne**

Lutte contre toutes formes d'esclavage moderne. France.

• **C.F.P.S. – Conseil des Femmes de la Province Sud**

Lutte contre toutes les formes de violences et discriminations faites aux femmes. Nouvelle Calédonie.

• **Défense des Enfants International – Mauritanie**

Santé, éducation, défense des droits de l'Enfant. Mauritanie.



• **Dessine-Moi Un Mouton**

Prise en charge des enfants touchés par le SIDA. France.



• **Diambars**

École de football - Scolarisation. Sénégal



• **Double Horizon**

Scolarisation, formation. Sénégal et Philippines.

• **La Bonne Etoile**

Gestion de crèche associative, actions menées au Vietnam pour les enfants et les orphelins. France, Vietnam.



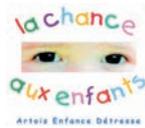
• **La Cause des Enfants**

Lutte contre les maltraitances. France.



• **La Chaîne de l'Espoir**

Missions chirurgicales auprès d'enfants dans le monde.



• **La Chance aux Enfants**

Programmes culturels : ateliers ludo-éducatifs. France.



• **La Maison de Sagesse**

Aide d'urgence, programmes éducatifs, culturels. Afrique, Asie, Amérique du Sud.



• **LAUREUS France**

Identifier, sélectionner et financer des actions permettant l'insertion sociale par le sport, en Afrique



• **Le Cri de l'Enfant en Pays d'Aix**

Lutte contre les maltraitances, UMJ. France.



• **Les Amis de Bait Ham**

Programmes éducatifs et formation professionnelle pour jeunes en difficulté issus de l'immigration. Israël.

• **Les Enfants de Noé**

Aide aux enfants déshérités et formation professionnelle. Brésil, France.



• **L'enfant Bien entendu – Enfance Maltraitee**

Prise en charge psychologique et juridique des victimes de maltraitances, prévention, formation, UMJ. France



• **Enfants d'Ici et d'Ailleurs**

Scolarisation, soins, État Civil et parrainages. Cameroun, France, Madagascar, Sénégal.



• **Enfants du Monde**

Scolarisation, santé primaire, formation professionnelle. International.



• **Enfants et Développement**

Scolarisation, accompagnement familial. Afrique, Asie, France.



• **E.S.P.O.I.R. – Éducation, Santé, Partage et Ouverture sur l'Ile Rouge**

Scolarisation, Programme État Civil. Madagascar.



• **F.I.C.F – Fondation Internationale Fundatia**

Internationale pentru Copil si Familie Développement, éducation, santé des enfants. Roumanie.



• **G.P.A.S. - Groupes de Pédagogie et d'Animation**
 Sociale Pédagogie sociale dans la rue, médiation. France et Pologne.

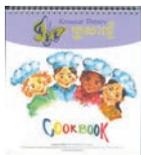


• **Génération 22**
 Actions auprès des enfants atteints du syndrome de Di George ou micro-délétion du Chromosome 22. France.

• **Intermèdes -Robinson**
 Sensibilisation au développement socio-environnemental. France.



Formations et animations d'ateliers autour de l'éducation aux Droits de l'Homme à destination. France.



• **Krousar Thmey**
 Programmes éducatif, social et culturel. Cambodge.



• **Les Enfants du Danube**
 Animation dans des orphelinats et dans des centres pour enfants abandonnés, handicapés et maltraités. Slovaquie.



• **Les Enfants, le Jeu et l'Éducation (E.J.E.)**
 Centres éducatifs dans camps de réfugiés. Palestine.



• **Maison de la Médiation**
 Lieu d'accueil et de dialogue entre jeunes et adultes en conflit. France.



• **Maison Notre-Dame du Sacré Cœur**
 Foyer d'accueil pour enfants en difficulté. France.



• **Matan gabe - Femmes de demain**
 Scolarisation des jeunes filles dans la région de l'Agadez, au nord du Niger et sensibilisation auprès des femmes de la région (alphabétisation, informations santé, financement de microprojets, formations professionnelles). Niger.



• **Moradia Associação Civil**
 Foyer d'accueil et réinsertion d'enfants des rues. Brésil.



• **Nobody's Children Foundation**
 Lutte contre les maltraitances. Pologne.



• **Fondation Paint A Smile**
 Peinture et décoration de services hospitaliers pour redonner un sourire aux enfants malades. Suisse.



• **Papi, mamie... et moi ?**
 Nouer ou renouer des liens intergénérationnels d'ordre familial et responsabiliser les adultes dans l'intérêt des enfants. France.



• **Parcours d'Exil**
 Accompagnement thérapeutique et insertion sociale et professionnelle d'enfants victimes dans leur pays d'origine de tortures et autres violences. France.



• **Phonambule - Musique à l'hôpital**
 Sensibilisation et éveil à la musique auprès des enfants en souffrance en milieu hospitalier. France.



• **Planète Enfants**
 Formation, lutte contre la prostitution et l'exploitation sexuelle, enfants des rues. Népal.



• **Première Urgence**
 Aide Médicale Internationale Aide d'urgence, réhabilitation de structures de santé. France, International.



• **Rencontres Jeunes et Handicaps**
 Sensibilisation au handicap/ situations à risques. France.



• **SESOBEL**

Programmes d'accompagnement des enfants atteints de handicap et de leurs familles. Liban.



• **Terre de Vie**

Santé, éducation, parrainage. Afrique, Amérique latine, Asie, Moyen-Orient.



• **Solidarité Enfance Roumanie**

Maison d'accueil, formation, prévention. Roumanie.



• **Tête en l'Air**

Accompagnement d'enfants et leur famille en neurochirurgie, information des professionnels. France.



• **Solidarité France Brésil**

Santé, éducation et formation dans les favelas. Brésil.



• **Umuseké**

Promotion d'une culture de paix. Rwanda.



• **Solidimey**

Accompagnement scolaire, activités sportives et culturelles. Paris 18^e.



• **Un Enfant par la Main**

Aide médicale, alimentaire, accès à l'eau, scolarisation. Afrique, Asie, Amérique latine.



• **SOS Enfance en Danger**

Lutte contre les maltraitances : sensibilisation, prévention, groupes de paroles, UAMJ. France.



• **Un Enfant, Une Promesse**

Soutien éducatif et psychosocial aux enfants des camps de réfugiés. Gaza, Cisjordanie



• **SOS Enfants**

Éducation, formation professionnelle, santé, État Civil, parrainages. France, Afrique, Népal, Amérique du Sud.



• **Valued Citizens**

Programmes de formation des enseignants, de justice sociale et réparatrice et de leadership pour jeunes. Afrique du Sud.



• **Sport Sans Frontières**

Éducation des enfants par le sport et formation. Afghanistan, Burundi, Haïti, Kosovo.



• **Voix De l'Enfant Nabeul**

Aide les enfants abandonnés et mères célibataires. Tunisie



• **Volontariat**

Éducation, formation professionnelle, santé, accompagnement familial, parrainages. Inde.



• **We Like The World**

Programme de scolarisation des filles au Burkina Faso

Nouvelles associations



Enfants d'Afghanistan et d'Ailleurs
Un accès à l'éducation pour tous les enfants

• **Enfants d'Afghanistan et d'Ailleurs**

Lutte contre l'illettrisme, aide à la scolarisation, prise en charge d'enfants des rues, soins, promotion de la culture afghane en Afghanistan et informer de leurs droits les demandeurs d'asile et les réfugiés afghans sur le territoire français et Ester en justice pour représenter les intérêts des enfants.

Association de Protection de l'Enfance



Perpignan - Pyrénées Orientales 66

• **Il faudra leur dire**

Prévention scolaire et pour adultes, information, permanence, groupes de parole et programmes de reconstruction pour les enfants victimes de maltraitance (en particulier d'agressions sexuelles) et de pédocriminalité en France.



• **Un Cœur pour la Paix**

En Cisjordanie, dépistage d'enfants atteints d'anomalies cardiaques congénitales, soins, opération et suivi post-opératoire, transferts de compétences médicales auprès de médecins palestiniens, fourniture de matériel de dépistage, sensibilisation de familles au risque lié aux mariages consanguins, développement de coopérations régionales entre médecins israéliens et palestiniens.

ANNEXES

CHARTRE DES UAMJ

PROJET DE CHARTRE DE L'ENFANT PRIS EN CHARGE PAR UN SERVICE D'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

1. Procès dit «Lorenzo»
2. Stéphane HESSEL
3. Lamp Expresse s'engage au coté de son partenaire La Voix De l'Enfant
4. L'intégration des enfants et des familles roumaines dites «Roms»
5. Le navigateur Sébastien Rogues soutient l'association La Voix De l'Enfant
6. Affaire de deux jeunes garçons maltraités aux Pavillons-sous-Bois
7. Demande d'interdiction de la diffusion du dernier clip d'Indochine «college boy»
8. Des mineurs isolées victimes de traitement discriminatoire
9. Suite de l'affaire Marina
10. Les mineurs isolés étrangers ne peuvent être les otages de l'état et des conseils généraux
11. En refusant d'agir, la Communauté Interionale se rend complice des souffrances et de la mort de dizaines de milliers d'enfants
12. La Voix De l'Enfant se félicite de l'arrêt rendu par la Cour de Cassation dans l'affaire de messieurs Ribery et Belmahy

Charte commune aux Permanences et Unités d'Accueil Médico-Judiciaires*, en milieu hospitalier, pour les enfants victimes de violences sexuelles et/ou physiques.

Considérant que les enfants victimes de violences sexuelles, physiques et/ou psychologiques nécessitent une attention particulière notamment en raison de leur vulnérabilité ;

Estimant que les enfants constituent une population fragile, dépendante, désarmée devant les agressions sexuelles, physiques et/ou psychologiques qu'ils subissent, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la sphère familiale et qu'ils ont besoin d'une prise en charge judiciaire, médicale et sociale adaptée à leur condition ;

Rappelant que l'enfant victime est un enfant souffrant avant d'être un enfant plaignant ;

Ayant à l'esprit d'une part, l'article 706-52 du Code de procédure pénale, introduit par la loi du 17 juin 1998¹, qui prévoit que l'audition d'un mineur victime d'une infraction sexuelle doit faire l'objet d'un enregistrement audiovisuel ; et d'autre part, la circulaire du 2 mai 2005 valorisant «la mise en place de structures spécifiques qui permettent au sein d'un lieu unique de prendre en charge les mineurs victimes tant sur l'aspect médical que celui de l'enregistrement audiovisuel de leur audition (...)» ;

Convaincue que les révélations de l'enfant victime doivent être recueillies dans les meilleures conditions possibles et dans un lieu serein, sécurisant et aménagé à cet effet ;

La Voix De l'Enfant a initié et soutenu, depuis 1999, la création de Permanences et d'Unités d'Accueil Médico-Judiciaires, en milieu hospitalier, pour les enfants victimes de violences sexuelles et/ou physiques (UAMJ*).

C'est dans ce cadre et dans un souci constant d'apporter aux enfants en souffrance une écoute et une prise en charge adaptée, que les professionnels qui interviennent au sein de ces Permanences et Unités d'Accueil, adhèrent à la présente Charte qui énonce les principes et les bonnes pratiques suivantes :

PRINCIPES

- Les UAMJ, lieu spécifique et sécurisant, sont une des réponses appropriées aux besoins de l'enfant victime et des professionnels ;
- Unité de lieu, de temps et d'action, les UAMJ sont adaptées aux conditions de recueil de la parole et d'audition de l'enfant victime, à sa prise en charge, notamment médicale et expertale, et à son orientation psycho-sociale ;
- Elles sont un outil que s'approprient les professionnels en charge de la manifestation de la vérité et de la protection de l'enfant victime ;
- L'UAMJ est un « facilitateur » de l'organisation. Elle assure la coordination des auditions, les prises de rendez-vous avec les différents intervenants médico-psycho-sociaux, l'accueil et l'accompagnement du mineur victime et de sa famille.

*Qu'elles soient dénommées « AMIV », « APED », « PAPED », « UAED », « UMJS », « UMJ », ou autre, nous désignerons ci-après les Permanences et Unités d'Accueil Médico-Judiciaires : UAMJ.

¹Loi relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs.

OBJECTIFS

Les UAMJ ont pour objectifs :

- d'offrir un cadre sécurisant et adapté à l'enfant pour faciliter son expression qui n'est pas toujours verbalisée ;
- d'éviter au mineur de nouveaux traumatismes provoqués au cours des diverses phases de l'enquête par la répétition des auditions, des expertises et des examens médicaux ;
- de mettre à disposition un matériel d'enregistrement audio-visuel professionnel ;
- de favoriser le travail pluridisciplinaire ;
- de concilier la prise en compte de la souffrance de l'enfant sur le plan médical, psychologique et social et les nécessités de l'enquête et/ou de l'instruction judiciaire ayant pour finalité de parvenir à la manifestation de la vérité.

MISSIONS

1. Accueil, accompagnement et prise en charge du mineur victime

L'UAMJ est un lieu d'écoute des maux et de diagnostic de la souffrance des mineurs victimes.

- **L'accueil du mineur** victime est réalisé par un professionnel de l'enfance, qui a pour mission d'écouter, d'expliquer et d'orienter. Il est tenu au secret professionnel². Ce climat rassure l'enfant et libère sa parole ;

- **L'accueil des parents** ou des représentants légaux est aussi important car il permet d'être à leur écoute. Des conseils peuvent être donnés et des orientations sociales et juridiques proposées vers des services appropriés en particulier d'aide aux victimes ou d'accès aux soins. Il permet aussi aux professionnels d'évaluer les possibilités de l'entourage de soutenir l'enfant victime ;

- **L'accompagnement** permet aux professionnels d'être près de l'enfant tout-au-long des différentes démarches effectuées à l'UAMJ : audition, examen pédiatrique, expertises nécessaires et autres ;

- **La prise en charge** de l'enfant peut être :
 - => médicale (soins et hospitalisation),
 - => expertale (expertise médicale et psychologique),
 - => pédopsychiatrique, psychologique,
 - => sociale (mesure éducative, évaluation, soutien à la parentalité...).

Chaque UAMJ est coordonnée par un responsable d'unité ou une personne « référente » dont le rôle est prépondérant dans l'accueil et l'accompagnement du mineur victime.

Cette personne garantit la cohérence de l'accueil et de la prise en charge du mineur victime à l'UAMJ.

² Dans le respect de l'article 226-14 du Code pénal et du partage d'informations prévu par la loi du 5 mars 2007.

2. Audition

L'audition peut être effectuée lors de l'enquête préliminaire ou de flagrance (enquête policière) sur réquisition du Procureur ainsi qu'ultérieurement au cours de l'instruction, sur commission rogatoire du Juge d'Instruction.

- L'audition d'un mineur victime doit s'effectuer systématiquement dans une UAMJ lorsque cette dernière existe dans le ressort de la juridiction ;
- Elle doit être menée et enregistrée, uniquement par des policiers ou gendarmes volontaires et spécialement formés ;
- L'enregistrement doit être utilisé autant que possible par les enquêteurs, les magistrats, les experts, les avocats afin d'éviter à l'enfant de redire ce qu'il a déjà révélé car « redire c'est revivre ».

3. Suivi

Si nécessaire, l'**UAMJ** reçoit ou recontacte les parents ou ses représentants légaux dans les 8 à 15 jours qui suivent l'audition du mineur, afin de les orienter selon les besoins qui ont pu apparaître après l'audition. Dans tous les cas, les responsables d'unité ou référents restent à disposition des parents ou des représentants légaux.

Une information systématique est donnée à l'équipe de l'UAMJ sur les suites judiciaires et/ou administratives données à l'audition (classement sans suite, non-lieu, ouverture d'une instruction, mesure éducative, etc...).

ENGAGEMENTS DES PROFESSIONNELS

Chaque professionnel intervient dans son rôle et selon sa compétence. Dans le respect du rôle et de la compétence des autres intervenants, il participe à la prise en charge pluridisciplinaire du mineur victime.

Au regard de sa fonction et dans un souci d'harmonisation des pratiques, le professionnel s'engage :

Pour les magistrats à :

- demander systématiquement que l'audition soit menée à l'UAMJ,
- visionner les enregistrements avant d'entendre le mineur victime,
- utiliser les enregistrements pour les confrontations et lors des procès,
- faciliter aux experts et aux avocats l'utilisation des enregistrements,
- systématiquement utiliser la Salle d'audition, si une seconde audition est nécessaire,

Pour les enquêteurs à :

- recueillir la parole de l'enfant victime à l'UAMJ,
- procéder à une audition filmée,
- être volontaire, ouvert à la critique,
- être capable de parler de la sexualité avec l'enfant, dans la limite de ses capacités de compréhension,
- lorsque le nombre d'enquêteurs le permet, systématiser l'assistance à l'audition par oreillette telle que recommandée par la circulaire du 2 mai 2005.

Pour les médecins (pédiatres, pédopsychiatres, médecins légistes, gynécologues) et l'équipe soignante à :

- veiller à ce que l'expertise médicale et notamment gynécologique ne soit pas vécue comme un nouveau traumatisme par l'enfant,
- distinguer le temps de l'expertise de celui du soin,
- veiller à assurer la continuité des soins après l'expertise,
- informer les autorités judiciaires de tout élément qui pourrait être utile à la protection de l'enfant et à la manifestation de la vérité.

Pour les pédopsychiatres et les psychologues à :

- distinguer le temps de l'accompagnement pendant l'audition et celui du soin,
- proposer un suivi psychologique, en cas de besoin, au mineur victime et l'orienter vers les services spécialisés compétents,
- avant toute expertise, visionner les enregistrements des auditions afin que l'enfant ne répète pas inutilement ce qu'il a vécu.

Pour les assistants sociaux et les éducateurs à :

- rencontrer systématiquement l'enfant et la famille accompagnante,
- faire le lien avec le secteur social et la Cellule Départementale de Recueil des Informations Préoccupantes, en particulier lorsqu'un enfant est déjà connu des services sociaux,
- orienter vers les associations d'aide aux victimes afin de proposer un accompagnement dans l'éventuelle procédure.

Pour les associations d'aide aux victimes à :

- tout faire pour mettre à disposition un psychologue avant et après l'audition à l'UAMJ, et proposer un suivi global et/ou spécialisé aux enfants victimes et leur famille.

RENFORCEMENT DU TRAVAIL EN PLURIDISCIPLINAIRE

Afin de favoriser le regard croisé des professionnels sur la situation des enfants reçus à l'UAMJ et une prise en charge cohérente et pluridisciplinaire :

- un temps d'échange entre les enquêteurs et la personne référente doit être systématiquement prévu après l'audition,
- chaque fois que la localisation et l'équipement de l'UAMJ le permettent, l'ensemble des démarches, des examens médicaux et des expertises doivent être réalisés à l'UAMJ après l'audition,
- l'ensemble des professionnels acceptent de suivre des formations régulières. Les intervenants participeront une fois par an à un module de formation pluridisciplinaire.

Une réunion annuelle est organisée, dans le cadre d'un Comité de suivi ou de pilotage, pour permettre l'échange entre tous les partenaires, le développement des bonnes pratiques et l'évaluation du dispositif.

Signée à, le

Nom et qualité des signataires



PROJET

Charte de l'enfant pris en charge par un service d'Aide Sociale à l'Enfance

L'article L. 311-4 du code de l'action sociale et des familles prévoit qu'une charte des droits et libertés de la personne accueillie est remise à chaque usager. Afin d'adapter cet écrit destiné à être remis à l'enfant et à ses parents, il est proposé la charte suivante.

Cette charte a pour objet :

- de rappeler aux professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance et aux divers professionnels intervenant auprès des mineurs et de leurs familles leurs obligations envers les enfants et les adolescents pris en charge,
- de renforcer les bonnes pratiques afin de prévenir des abus de pouvoir, des conflits et des risques de maltraitances institutionnelles.

• Principes fondamentaux

- I. Le lieu naturel d'éducation et de vie de l'enfant est auprès de ses parents : c'est pour cela qu'ils ont l'autorité parentale. Toutefois, une séparation et un accueil transitoire en dehors de sa famille peuvent s'avérer nécessaires pour sa protection.
Dans ce cas, en tenant compte de l'avis et de l'intérêt de l'enfant, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) permettent à celui-ci de maintenir des relations avec ses parents, sa fratrie, ses ascendants, sa famille élargie et les proches de son entourage¹.
- II. Les fratries ne doivent pas être séparées sauf si cela est contraire à l'intérêt de chaque enfant. Toute décision contraire doit être spécialement motivée.
- III. Les services doivent garantir à chaque enfant les meilleures conditions d'accueil, de vie et d'éducation².
- IV. Les relations que l'enfant aura créées durant son accueil, notamment avec sa famille d'accueil, devront être maintenues ou facilitées afin de garantir la stabilité émotionnelle de l'enfant, sauf en cas de motif grave³.

• Individualisation et adaptation des décisions.

- V. Dans le respect du droit, toute décision concernant la prise en charge d'un enfant par l'Aide Sociale à l'Enfance, qu'elle soit judiciaire ou administrative, doit **être écrite et motivée**, afin qu'elle soit compréhensible pour l'enfant et que, le cas échéant, les recours nécessaires puissent être exercés.
- VI. L'Aide Sociale à l'Enfance doit garantir à tout enfant pris en charge l'accès à l'**information sur les droits** et les choix qui s'offrent à lui, et notamment son droit de saisir directement un juge des enfants, le droit d'avoir un avocat, son droit d'être entendu, à sa demande, par l'autorité administrative et/ou par le juge des enfants. Elle s'assure que ces informations

¹En application de l'article 221-1 du Code de l'Action sociale et des familles.

²Convention Internationale des Droits de l'Enfant

³Articles 371-4 du Code civil et L.421-16 du CASF

correspondent au degré de compréhension de l'enfant et qu'elles soient écrites et contresignées par les personnes concernées. Une copie est adressée aux parents, à l'enfant et à l'assistant familial.

- VII. L'intérêt de l'enfant doit primer dans chaque décision. Pour **évaluer cet intérêt**, les services prendront en compte l'avis de l'enfant et de ses parents, ses besoins et ses liens d'attachement, la famille d'accueil⁴.

Les services sont tenus de respecter les liens de la fratrie, l'origine et la religion de l'enfant, ainsi que la continuation des activités artistiques, culturelles ou sportives, ou encore d'accompagnement à la scolarité, mais aussi des rééducations et des soins de santé qu'il avait déjà engagés et qu'il souhaite poursuivre..

- VIII. Dans le cadre d'une prise en charge de l'enfant, l'Aide Sociale à l'Enfance doit établir un document appelé « **projet pour l'enfant** » (**PPE**)⁵. Ce PPE doit être annuellement réactualisé avec l'enfant, ses parents et l'assistant familial s'il est désigné, afin de l'adapter au mieux à l'évolution de l'enfant. Ce projet doit répondre le plus justement possible à ses besoins, en prenant en compte aussi ses souhaits, ses aspirations et ses motivations.

- **La préparation de la sortie du dispositif ASE**

- IX. Dès que l'enfant a atteint l'âge de 16 ans, les professionnels doivent l'accompagner pour qu'il s'intègre dans la vie en société (gestion administrative, économique....).

En concertation avec les parents, ils prendront en compte les souhaits et les ambitions du jeune, que ce soit pour une formation professionnelle ou des études universitaires.

- X. L'Aide Sociale à l'Enfance doit soutenir les jeunes majeurs qui s'engagent dans un projet éducatif, social ou professionnel, afin de les accompagner dans leurs débuts de vie d'adulte.

- XI. Dans le cadre de l'Aide Provisoire Jeune Majeur accordé par les conseils généraux, le jeune peut être accompagné de la personne de son choix lors de la signature du document de prise⁶ en charge, généralement appelé « contrat jeune majeur ». Ce contrat doit tenir compte d'un accompagnement financier dans le cas de poursuite d'études supérieures.

- **Rôle des professionnels auprès de l'enfant.**

- XII. L'ensemble des professionnels intervenant auprès d'un enfant doivent établir des relations de confiance et de respect avec ce dernier.

- XIII. Il est nécessaire de garantir à l'enfant pris en charge un équilibre et une stabilité en évitant les changements répétés de personnes référentes pour lui.

⁴ Article L.421-16 du CASF, dernier alinéa : « *Sauf situation d'urgence mettant en cause la sécurité de l'enfant, l'assistant familial est consulté préalablement sur toute décision prise par la personne morale qui l'emploie concernant le mineur qu'elle accueille à titre permanent ; elle participe à l'évaluation de la situation de ce mineur* »

⁵ Article L223-1 du CASF

⁶ Article L222-5 du CASF

- XIV. En cas de changement de famille d'accueil, l'Aide sociale à l'Enfance doit permettre et mettre en place des mesures pour que l'enfant puisse maintenir un contact personnel avec l'assistant familial qui a contribué à son éducation, sauf en cas de motif grave.
- XV. Les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et les professionnels interviennent dans l'intérêt supérieur de l'enfant, dans le respect des dispositions applicables à l'enfant, à savoir :
- les lois et règlements, notamment le Code de l'action sociale et des familles, le Code civil ;
 - la Convention internationale des droits de l'enfant et ses protocoles ratifiés par la France
 - tout texte international relatif à la protection de l'enfance ratifié par la France

• **En cas de litige**

- XVI. Tout changement de famille d'accueil, de foyer ou toute réorientation doit être motivé(e) et préparé(e) avec l'enfant, ses parents et la famille d'accueil.
- XVII. En cas de litige, l'enfant doit être assisté d'un avocat spécialisé. L'enfant peut choisir librement son avocat ou écrire au Bâtonnier pour demander que lui soit désigné un avocat, rémunéré par l'aide juridictionnelle, garantissant ainsi la neutralité de cette assistance. Pour les enfants qui n'ont pas atteint l'âge de discernement, un administrateur ad hoc peut être désigné par le juge, afin de garantir une représentation indépendante.
- XVIII. Il est recommandé que l'enfant, ses parents et/ou l'assistant familial soient informés, conseillés sur leur droit de saisir, en tant que de besoin, des tiers médiateurs, comme le conciliateur⁷ ou le Comité d'éthique, instaurés au sein des Conseils généraux, ou le Défenseur des droits.

Projet de charte préparé par :



Union Fédérative Nationale
des Associations de
Familles d'Accueil et
Assistances Maternelles



Avec le soutien de :
La FNADEPAPE,

⁷ Prévu à l'article L. 311-5, issu de la Loi 2002-2.

Audience correctionnelle au Tribunal de Grande Instance de Vienne

Procès dit « Lorenzo »

19 février 2013

Le 19 avril 2010, le petit Lorenzo C. était retrouvé mort dans son lit à barreaux. Il avait 10 mois. Il était resté là plusieurs jours avant qu'un membre de la famille découvre, dans l'appartement de la mère, le corps inerte recouvert d'excréments.

La mère toxicomane et très affaiblie était seule dans l'appartement qui était dans un état de saleté extrême. Le père était, avec des amis, parti à Lyon depuis plusieurs jours.

L'autopsie a confirmé que la déshydratation et la dénutrition étaient les causes du décès du petit Lorenzo qui avait un grand frère qui lui, était placé en famille d'accueil.

Suite à un signalement à la naissance de l'enfant en juin 2009, une évaluation avait commencé dès septembre 2009. A la suite de cette évaluation, une mesure d'assistance éducative renforcée en milieu ouvert a été ordonnée pour Lorenzo le 17 mars 2010. Le père dit « *qu'ils ne sont venus qu'une fois et qu'ils auraient dû les aider* ».

La mère ayant mis fin à ses jours lors de sa détention provisoire, seul le père est poursuivi pour soustraction à ses obligations légales au point de compromettre gravement la santé de son enfant.

=> La Voix De l'Enfant s'interroge, une fois encore, sur le fait que la responsabilité des institutions pour non-assistance à personne en danger n'a pas été étudiée et retenue par le juge d'instruction.

=> Elle demande que soit rendue publique l'enquête – si elle a été réalisée – qui avait été demandée au moment des faits par Madame Nadine Morano, Secrétaire d'Etat chargée de la famille. Elle avait en effet annoncé « *une enquête pour démontrer exactement où se situe le dysfonctionnement, par rapport au secours qu'on aurait pu apporter à cet enfant* ».

=> La Voix De l'Enfant réitère sa demande de « principe de précaution » pour tout enfant en danger lorsqu'un certain nombre d'éléments mettant en danger sa santé et sa sécurité sont avérés.

=> Elle sollicite d'urgence des moyens humains et financiers pour garantir dans les plus brefs délais la mise en œuvre des décisions judiciaires, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de la protection d'un enfant en danger.

Contacts :

Communication : 01 40 22 04 22 / communication@lavoixdelenfant.org

Martine Brousse – Déléguée Générale : 06 22 80 82 82



LA VOIX DE L'ENFANT
Notre combat, c'est leur avenir

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 février 2013

Stéphane HESSEL

Notre Président d'honneur et ami, Stéphane Hessel, vient de nous quitter. C'est avec une immense tristesse que la Voix De l'Enfant s'associe à la peine de Christiane, son épouse, et des membres de sa famille.

Homme de conviction et de courage, défenseur infatigable des Droits de l'homme, il a œuvré toute sa vie pour que tout homme et tout enfant, quel qu'il soit, où qu'il soit, soit respecté dans sa dignité.

Stéphane Hessel s'est engagé au côté de la Voix De l'Enfant, pour soutenir notamment avec Carole Bouquet, Porte-parole, les actions menées pour les mamans et leurs enfants sans toit, rue de la Banque, pour les enfants de Palestine et la paix au Proche-Orient, pour lancer le Manifeste pour l'Enfance, ou encore, il y a quelques mois lors de la 3ème Fraternity Cup.

Dans les pas de ce grand homme, la Voix De l'Enfant va poursuivre le chemin qu'il a tracé, en réaffirmant sa capacité d'indignation et en renforçant son engagement pour les droits de l'homme et les droits de l'enfant.

« En écoutant les enfants, nous leur permettrons de développer leur capacité à réinventer le monde de demain et à en être responsable »
- Stéphane Hessel -

Contacts :

Martine Brousse, Déléguée générale

| 06 22 80 82 82

Communication

| 01 40 22 04 22

communication@lavoixdelenfant.org

**Lamp Express s'engage au côté de son partenaire
La Voix De l'Enfant**



Du 1^{er} mars au 31 mai 2013, se déroule l'action "De la Lumière sur Leurs Sourires" au profit de l'association La Voix De l'Enfant.

Lamp Express, N°1 sur internet comme spécialiste des lampes, ampoules et solutions d'éclairages pour les professionnels et les particuliers propose un concept simple d'adhésion à sa page Facebook pour aider l'association à défendre la dignité et l'intégrité des enfants.

Créée en 1981, La Voix De l'Enfant est une association qui a pour but "l'écoute et la défense de tout enfant en détresse quel qu'il soit, où qu'il soit". Elle intervient en France et dans près de 100 pays dans le monde par le biais de 78 associations membres. Sa porte-parole n'est autre que Carole Bouquet.

Depuis plus de 70 ans LAMP EXPRESS accompagne les professionnels de l'hôtellerie, de la restauration, les industriels, les entreprises d'entretien, les établissements publics et les particuliers dans leurs choix de solutions d'éclairages. N°1 de l'ampoule sur internet, LAMP EXPRESS distribue tous les types de lampes et ampoules dans toute la France et dans le monde.

Dans l'objectif de soutenir les nombreuses actions menées en France et dans le monde, LAMP EXPRESS s'engage au côté de son partenaire LA VOIX DE L'ENFANT et lance l'opération "DE LA LUMIERE SUR LEURS SOURIRES".

Le concept est très simple :

Pour tout nouveau fan de la page Facebook de LAMPEXPRESS, la marque effectue un don de 1€ à l'association.

"De la lumière sur leurs sourires"

Un moyen rapide et facile de participer est de suivre ou recopier ce lien dans votre navigateur :

http://www.lampexpress.fr/contenu/news/Partenaires_engages



D'avance un **GRAND MERCI** pour vos clics et pour cette opération qui rencontre déjà du succès et suscite beaucoup d'intérêts !!



LA VOIX DE L'ENFANT
Notre combat, c'est leur avenir

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18 mars 2013

L'intégration des enfants et des familles roumaines dites «Roms»

Le 12 septembre 2011, la Voix De l'Enfant qui intervient depuis plus de 10 ans en Roumanie et soutient en France ses associations membres qui accompagnent des mineurs roumains et leurs familles dénonçait, dans un communiqué de presse, les déclarations de Monsieur Claude Guéant, Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, relatives au «rapatriement» des mineurs roumains et de leur famille.

Aujourd'hui, la Voix De l'Enfant s'indigne des récents propos tenus par le Ministre de l'intérieur, Monsieur Manuel Valls, qui a déclaré que «Hélas, les occupants de campements ne souhaitent pas s'intégrer dans notre pays pour des raisons culturelles ou parce qu'ils sont entre les mains de réseaux versés dans la mendicité ou la prostitution.» et que les familles désireuses de s'intégrer «sont une minorité... En matière de scolarisation cela se fait un peu, en matière de logement c'est déjà plus compliqué et sur le travail, c'est aussi très difficile. Je demande donc aux préfets qu'on aide d'abord les personnes désireuses de s'intégrer et employables mais, je le répète, elles sont très peu nombreuses».

La Voix De l'Enfant tient à rappeler qu'elles seraient employables si elles avaient le droit de travailler comme les autres ressortissants européens.

Ces déclarations discriminatoires sont inacceptables en ce qu'elles stigmatisent la population dite « Rom », et elles sont antinomiques avec la réalité que connaissent les associations membres de la Voix De l'Enfant qui interviennent notamment en Seine-Saint-Denis auprès de ces familles. Ces associations assurent du soutien scolaire pour les enfants, accompagnent de nombreuses sorties ludiques et culturelles et aident les familles à s'intégrer, notamment en ayant accès à un logement. Il est important pour la Voix De l'Enfant de rappeler le courage de ces familles qui veulent travailler et s'intégrer en France afin d'offrir à leurs enfants de meilleures conditions de vie.

La Voix De l'Enfant insiste sur l'importance de poursuivre et condamner les « réseaux » plutôt que de pénaliser les familles.

Forte de son expérience sur le terrain et de son action en Roumanie, la Voix De l'Enfant rappelle les engagements internationaux ratifiés par la France, entre autres :

- L'Article 28 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qui prévoit que « les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances »,

Elle note aussi la décision du Comité européen des Droits sociaux, du 11 septembre 2012 qui conclut à l'unanimité pour la France :

- « ... qu'il y a violation de l'article E combiné avec l'article 17§2 en raison d'un manque d'accessibilité du système éducatif français aux enfants roms migrants ».

La Voix De l'Enfant demande à Monsieur Manuel Valls, Ministre de l'intérieur de revenir sur ses propos discriminatoires et de rencontrer, de toute urgence, les associations et les services institutionnels qui ont en charge le suivi de ces mineurs et de leurs familles afin de démultiplier les pratiques déjà existantes qui sont adaptées à leur situation et à leurs besoins et qui sont la clé même de leur intégration.

Contacts :

Martine Brousse, Déléguée générale | 06 22 80 82 82
Communication | 01 40 22 04 22
communication@lavoixdelenfant.org

Communiqué de presse
Mercredi 9 avril 2013



LA VOIX DE L'ENFANT
Notre combat, c'est leur avenir

Le navigateur Sébastien Rogues soutient l'association La Voix De l'Enfant

Pour sa nouvelle saison 2013-2014, le jeune skipper du bateau Class40 GDF SUEZ, Sébastien Rogues, a souhaité partager son aventure, sa passion de la mer et son métier de coureur au large avec des enfants défavorisés et ainsi apporter son soutien à l'association *La Voix De l'Enfant*, une association soutenue par la Fondation d'entreprise GDF SUEZ depuis sa création en 1992. Un beau volet solidarité qui vivra à travers les 7 courses disputées cette année par le jeune skipper, et notamment la Transat Jacques Vabre.

« un choix naturel »

Découvrir, partager, grandir ensemble : tels étaient les souhaits émis par Sébastien Rogues pour sa nouvelle aventure, pour conjuguer performance sportive et solidarité, mettre son parcours et ses rencontres au service des autres. La rencontre avec La Voix de l'Enfant s'est imposée naturellement. C'est dans le cadre des travaux de la Fondation d'entreprise GDF SUEZ auxquels participe Sébastien que s'est faite la rencontre. La Fondation d'entreprise soutient en effet depuis sa création l'Association.

Martine Brousse, déléguée générale a été enthousiasmée par la proposition de Sébastien qui est aujourd'hui officiellement « ambassadeur » de **La Voix de l'Enfant** : « *l'aventure de la course au large, le bateau et la mer constituent de véritables bouffées d'oxygène pour nos enfants* ». Cette aventure sur les mers va être ainsi l'occasion pour ces jeunes de les sortir de leur quotidien, de leur faire découvrir de nouveaux horizons et de les mobiliser pour la protection du milieu marin.

Fier de ce partenariat, Sébastien portera les couleurs de l'association sur son bateau pour sensibiliser le grand public aux violations dont sont victimes les enfants d'ici et d'ailleurs. Les enfants de l'association seront invités à visiter le monocoque Class40 GDF SUEZ (12,18 m) en compagnie du skipper et pourront découvrir le monde de la voile. C'est une nouvelle et belle histoire de solidarité entre Sébastien Rogues, La Voix de l'Enfant et la Fondation d'entreprise GDF SUEZ pour la cause des enfants.

Une association fédérative regroupant près de 80 associations membres :

Depuis 33 ans, La Voix De l'Enfant sur le terrain représente un réseau permanent qui permet de démultiplier les forces d'intervention. Ce réseau apporte différents regards face à une même réalité - celle de l'enfant en détresse et se transforme en actions exemplaires adaptées au terrain (opérations face au tsunami, face à l'absence d'état civil, face aux difficultés de recueil de la parole : les Unités d'Accueil Médico-Judiciaires, en milieu hospitalier, pour les enfants victimes de violences sexuelles et autres). Les bonnes pratiques sont partagées au sein de ce réseau et les actions locales sont soutenues par la Voix De l'Enfant, afin d'amplifier l'action et sa médiatisation, dans un but de prévention.

La Fondation d'entreprise GDF SUEZ, une des premières fondations d'entreprise créées en France, fête ses 20 ans d'engagements pour la solidarité et l'environnement. La Fondation soutient 101 projets dans 25 pays.

www.lavoixdelenfant.org

www.sebastien-rogues.org

CONTACTS PRESSE

Attachée de presse skipper Sébastien Rogues :
Chrystel More, Alternative Media Paris
Tél. : 06 23 13 44 08
@ : chrystel@alternativemedia.fr

Association Voix de l'Enfant
Martine Brousse
Tél : 06 22 80 82 82
@ : communication@lavoixdelenfant.org



LA VOIX DE L'ENFANT

Notre combat, c'est leur avenir

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 22 avril 2013

Affaire de deux jeunes garçons maltraités aux Pavillons-sous-Bois

Alors qu'ils seraient suivis par un juge des enfants, par l'aide sociale à l'enfance et que leur école aurait adressé des signalements, deux jeunes garçons vivaient dans la cave du domicile familial, totalement démunis, dans des conditions indignes et maltraités.

La Voix De l'Enfant s'interroge sur la qualité et la précision des informations préoccupantes réunies : les enfants ont-ils été entendus séparément dans de bonnes conditions? Les assistants des services sociaux ont-ils demandé en leur présence à voir où ces enfants se lavaient et où ils dormaient ?

Une fois encore, la Voix De l'Enfant s'interroge sur les modalités d'intervention des services sociaux dans les familles, sur le mode de transmission des informations préoccupantes entre les services de l'aide sociale à l'enfance et la Justice et les conditions de traitement de ces informations.

La Voix De l'Enfant constate, à nouveau, que chaque service était informé mais qu'à aucun moment ces services ne semblent s'être concertés afin de partager les informations dont ils étaient détenteurs, sur l'existence d'un danger ou en risque de danger pour ces mineurs, comme l'autorise la loi du 5 mars 2007.

Afin d'évaluer en pluridisciplinarité les suspicions de négligences ou de faits de maltraitance, portés à la connaissance de chaque service, la Voix De l'Enfant préconise que dans ces situations complexes et connues, soit organisée dans les plus brefs délais, une réunion entre les services compétents, et qu'à l'issue de cette concertation, la mesure la plus appropriée pour protéger chaque enfant, soit prise. Cette proposition doit être accompagnée d'un suivi rapproché de chaque enfant mais aussi de la famille.

La Voix De l'Enfant sollicite auprès de Madame Dominique Bertinotti, Ministre déléguée chargée de la Famille, une table ronde réunissant les services compétents et les associations de protection de l'enfance afin notamment d'évaluer l'efficacité des mécanismes de transmission des informations préoccupantes et des signalements.

Contacts :

Martine Brousse, Déléguée générale
communication@lavoixdelenfant.org

| 06 22 80 82 82



LA VOIX DE L'ENFANT

Notre combat, c'est leur avenir

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 02 mai 2013

Demande d'interdiction de la diffusion du dernier clip d'Indochine « college boy »

La Voix De l'Enfant, membre pendant 9 ans de la Commission de Classification du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), demande à Madame Aurélie Filippetti, Ministre de la Culture et de la Communication, à Madame Dominique Bertinotti, Ministre déléguée à la Famille et à Madame Françoise Laborde, Présidente du groupe de travail Jeunesse et protection des mineurs du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), l'interdiction de la diffusion du clip « college boy » du groupe musical Indochine.

Pour la Voix De l'Enfant, il n'est pas acceptable, comme cela se dit actuellement, que ce clip soit uniquement interdit au moins de 16 ans.

La prise de conscience des humiliations et des violences que peuvent subir des enfants « boucs émissaires » dans leur établissement scolaire, ne peut en aucune façon être facilitée par des messages d'actes de violences montrés de manière si frontale et ostentatoire, comme cela apparaît dans ce clip.

Enfin ce clip vidéo culpabilise les enfants qui n'osent pas signaler les violences que peuvent subir leurs camarades, car il faut dénoncer d'autres copains.

La Voix De l'Enfant rappelle que c'est avant tout aux adultes de réagir, de protéger les enfants et de faire cesser ces situations.

Cette vidéo d'une extrême atrocité qui se termine par des actes de torture ne peut être un modèle préventif et éducatif.

Contacts :

Martine Brousse, Déléguée générale
communication@lavoixdelenfant.org

| 06 22 80 82 82

DES MINEUR·E·S ISOLÉ·E·S VICTIMES DE TRAITEMENT DISCRIMINATOIRE

Protestons contre la politique de maltraitance institutionnelle de Paris

Partout en France, des Conseils généraux, auxquels la loi confie la protection de l'ensemble des mineur·e·s en danger, expriment leur réticence à prendre en charge les jeunes isolé·e·s étranger·e·s, qu'ils soient mineur·e·s ou au tout début de leur majorité. En 2011, celui de la Seine-Saint-Denis s'est même déclaré en grève de cette prise en charge, tandis que les Conseils généraux de l'Ille-et-Vilaine, du Maine-et-Loire, de l'Eure-et-Loir ou des Alpes-Maritimes ont, entre autres, menacé de cesser aussi toute prise en charge.

A Paris, la situation est telle qu'un collectif d'organisations a dû créer une permanence juridique spécialisée - l'Adjie (Accompagnement et Défense des Jeunes Isolé·e·s Étranger·e·s) - pour permettre aux victimes de la politique aujourd'hui indigne de la capitale de faire valoir leurs droits, y compris devant les tribunaux. En seulement sept mois d'activité, quelques 300 dossiers ont été ouverts. Par ailleurs, certaines de ces organisations ont demandé au Défenseur des droits de se saisir de la question.

Il s'agit rien moins que d'une maltraitance institutionnelle à caractère discriminatoire car elle concerne les seuls jeunes isolés étrangers. Aucun département récalcitrant ne met en effet en cause son soutien aux jeunes français dans une situation similaire.

Lorsque les mineur·e·s et les jeunes majeur·e·s isolé·e·s sont pris en charge par l'ASE, c'est souvent de façon minimaliste, sans accès à l'éducation ou à l'aide de formations-bidon qui ne débouchent sur aucune réelle qualification. Leur accompagnement social est largement fictif. Face à ce contexte, le Défenseur des droits a dû rappeler l'illégalité de ces pratiques dans ses recommandations du 19 décembre 2012.

Contre cette politique de maltraitance institutionnelle et cette discrimination

**Rassemblement le vendredi 14 juin 2013, à 15h30
devant l'ASE de Paris, à la hauteur du métro Montgallet**

**suivi d'un pique-nique
à partir de 18h au jardin Villemin,
Paris 10^{ème} (métro Gare de l'Est)**

Signataires : Admie, AutonoMIE, Centre Primo Levi, CGT Educ'Action Paris, CNT Santé Social, Collectif de soutien des exilés du 10^{ème}, Collectif de vigilance pour les droits des étrangers Paris 12, FASTI, FSU 75, GISTI, Journal du Droit des Jeunes, la Voix De l'Enfant, LDH Fédération de Paris, MRAP, RESF Ile-de-France, Snpes-PJJ-FSU, SUD CG 93, Syndicat de la Magistrature



LA VOIX DE L'ENFANT

Notre combat, c'est leur avenir

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 juin 2013

Suite de l'affaire Marina

Le 7 août 2009, Marina, 8 ans, décédait suite aux coups répétés et aux tortures que lui ont fait subir, pendant des années, ses parents.

Si la Cour d'Assises a condamné cette mère et ce père coupables d'actes monstrueux « à la peine de 30 ans de réclusion criminelle assortie d'une peine de sûreté de 20 ans pour actes de tortures et de barbarie sur leur fillette dont certains ont entraîné la mort », une nouvelle fois, le système français de la protection de l'enfance, judiciaire, social et médical, a montré ses limites et ses failles, pris notamment en tenaille entre un professionnalisme affirmé et sa lourdeur administrative.

Ce constat a conduit, tout-au-long de la procédure et après le délibéré de la Cour d'Assises, la Voix De l'Enfant à s'interroger sur la capacité des autorités compétentes, en charge de la protection de l'enfance, à prendre toute la mesure de leurs responsabilités, tant individuelle que collective.

La Voix De l'Enfant vient de prendre connaissance du classement sans suite de la plainte « pour non-assistance à personne en danger » déposée, près la Cour d'appel d'Angers, par la tante de Marina. Plainte au pénal à laquelle la Voix De l'Enfant s'était associée.

Bien que regrettant que cette plainte n'ait pas abouti, la Voix De l'Enfant se félicite de l'enquête diligentée par le Procureur de la République du Mans, Madame Rieutort, qui a répondu à l'ensemble des éléments soulevés dans la plainte déposée par maître Szpiner.

Alors que les conclusions exonèrent de toutes responsabilités ceux dont la mission est de les assumer et de les partager, la Voix De l'Enfant reconnaît la précision de l'argumentation développée.

Elle a clairement souligné, point par point, la chaîne des responsabilités où chacun, une nouvelle fois, a décelé un élément instillant un doute sans pouvoir intimement conclure à un fait grave et concluant.

Communiqué de Presse

LES MINEURS ISOLES ETRANGERS NE PEUVENT ETRE LES OTAGES DE L'ETAT ET DES CONSEILS GENERAUX

La Voix De l'Enfant, engagée depuis des années pour protéger notamment les mineurs isolés étrangers et faire valoir leurs droits, partage les préoccupations du Défenseur des Droits de l'Homme, Monsieur Dominique Baudis et de la Défenseure des droits de l'Enfant, Madame Marie Derain, sur la situation de ces derniers.

En effet, après avoir pris connaissance de l'arrêté, signé par le Président du Conseil Général de Mayenne, informant "qu'il est mis fin à tout nouvel accueil de jeunes étrangers isolés par les services de l'Aide sociale à l'Enfance" dans le département, la Voix De l'Enfant dénonce de telles pratiques.

Elle rappelle que les services de l'Aide Sociale l'Enfance des départements ont obligation de prendre en charge tout mineur en danger, et qu'un mineur isolé étranger est un enfant ou un adolescent en danger.

Faut-il rappeler les conditions effroyables que ces jeunes ont vécues pour atteindre la France où ils pensaient être protégés de la guerre, des épidémies, de la famine, des trafiquants ou proxénètes ? L'Etat et les Conseils Généraux qui ont la charge pleine et totale de la protection de l'enfance, ont le devoir d'accueillir et de protéger ces mineurs en grande détresse.

En effet, depuis la publication du « dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers », protocole signé entre l'Etat et l'Association des Départements de France, la Voix De l'Enfant est très préoccupée par plusieurs décisions discriminantes prises par des départements au regard des conditions d'accueil de mineurs isolés étrangers.

Comme n'a cessé de le réitérer la Voix De l'Enfant, la question de l'accueil et du suivi de ces mineurs ne peut se régler au seul niveau de l'Etat ou des seuls départements.

Devant cette situation, afin d'apporter des réponses recherchant « l'intérêt supérieur de l'enfant » au regard de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, l'association demande d'urgence la tenue d'une réunion inter ministérielle avec l'Association des Départements de France avant le 15 août prochain et qu'une Table Ronde avec les associations soit organisée dans les meilleurs délais.

De même, la Voix De l'Enfant appelle le gouvernement, dès la rentrée de septembre, à initier un débat avec l'ensemble des ministres européens concernés sur la question des mineurs isolés étrangers.

Contact : Martine BROUSSE – Déléguée Générale

06 22 80 82 82



LA VOIX DE L'ENFANT

Notre combat, c'est leur avenir

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 23 août 2013

En refusant d'agir, la Communauté Internationale se rend complice des souffrances et de la mort de dizaines de milliers d'enfants

Face à l'impuissance des instances internationales à mettre fin aux massacres qui se perpétuent depuis des mois en Syrie, et dont les enfants sont parmi les premières victimes, la Voix De l'Enfant renouvelle avec force son appel aux 193 Etats qui ont ratifié la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qui :

- dans son préambule rappelle « que dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les Nations-Unies ont proclamé que l'enfance a droit à une aide et à une assistance spéciales » ;
- dans l'article 38.1 « Les Etats parties s'engagent à respecter et à faire respecter les règles du droit humanitaire international qui leur sont applicables en cas de conflit armé et dont la protection s'étend aux enfants (...) » et l'article 38.4 « Conformément à l'obligation qui leur incombe en vertu du droit humanitaire international de protéger la population civile en cas de conflit armé, les Etats parties prennent toutes les mesures possibles dans la pratique pour que les enfants qui sont touchés par un conflit armé bénéficient d'une protection et de soins ».

Consciente que les Nations-Unies et ses agences, comme l'UNICEF, sont dans l'incapacité de faire appliquer les règles du droit humanitaire et de protéger les enfants otages et victimes du conflit en Syrie, la Voix De l'Enfant demande au Président de la République, François Hollande, d'intervenir d'urgence et de donner les moyens, comme il a su le faire pour le Mali, afin que soit mis fin à cette barbarie dont la population et tout particulièrement les enfants sont les victimes.

Les Etats et les organisations internationales ont, comme à l'accoutumée, donné du temps au temps, celui de l'impuissance cédant progressivement le pas à celui de la démission. Aujourd'hui, le temps des déclarations d'intention et du droit d'ingérence est passé. Les Etats ont un devoir d'ingérence pour sauver et libérer les enfants syriens d'une mort certaine.

La Syrie est aujourd'hui une zone de non « droits de l'Homme », une zone de non « droits de l'enfant ».

Contacts :

Martine Brousse, Déléguée générale
communication@lavoixdelenfant.org

| 06 22 80 82 82

**LA VOIX DE L'ENFANT**

Notre combat, c'est leur avenir

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris le 6 septembre 2013

La Voix De l'Enfant se félicite de l'arrêt rendu par la Cour de Cassation dans l'affaire de messieurs Ribery et Belmahy

Le 21 août dernier, la Chambre Criminelle de la Cour de Cassation a rendu son arrêt statuant sur la question prioritaire de constitutionnalité transmise par le tribunal correctionnel de Paris, le 18 juin 2013, dans la procédure pour recours à la prostitution d'une mineure, contre Franck Ribéry et Malik Belmahy.

La question de constitutionnalité était ainsi rédigée : « Est-ce que l'article 225-12-1, alinéa 1er du code pénal détermine suffisamment clairement et précisément les caractéristiques essentielles du comportement fautif de nature à engager, le cas échéant, la responsabilité pénale de l'auteur de l'infraction qu'elle définit pour répondre aux exigences de principe de légalité des délits et des peines et de présomption d'innocence garantis par la Constitution ? ».

La Voix De l'Enfant, partie civile, a rappelé dans son mémoire rédigé par son Conseil, Maître Bertrand Colin, que le recours à la prostitution des mineurs, et sa pénalisation, sont des sujets à propos desquels la Voix De l'Enfant se mobilise depuis de nombreuses années.

En 2001, elle a participé très activement, auprès de la Ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées, Madame Ségolène Royal, à l'élaboration de la loi du 4 mars 2002, dite « loi relative à l'autorité parentale », qui a institué le délit de recours à la prostitution de mineurs.

Depuis, l'association n'a cessé de demander la juste application de cette loi pour que les personnes qui ont recours à la prostitution dont est victime un mineur, soient poursuivies et sanctionnées à chaque fois qu'il est établi soit qu'elles connaissaient effectivement l'âge de la victime, soit qu'elles ne pouvaient ignorer l'état de minorité de celle-ci.

Au cours des dix dernières années, la Voix De l'Enfant s'est ainsi constituée partie civile dans plusieurs affaires, en France et à l'étranger, pour des mineurs victimes de prostitution. Elle a été partie civile, en 2004, dans une affaire analogue (affaire Ambiel, Crim. 29 mars 2006, n° 05-81.003), qui a conduit à une condamnation pour sollicitation de prostitution d'une mineure.



www.lavoixdelenfant.org